

## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce budget a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, en fonctionnement comme en investissement, afin de poursuivre les projets d'investissement tout en préservant la santé financière de l'établissement public.

En termes d'objectifs, ce budget est caractérisé par les points suivants :

- investissement élevé en faveur de l'attractivité du territoire
- soutien aux communes membres
- Maintien de la qualité du service public.

En termes de gestion :

- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Maîtrise de l'endettement.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	133 521 627 euros
Section d'investissement	65 320 861 euros
<b>Total</b>	<b>198 842 488 euros</b>

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	38 326 705,00	88 780 845,00	127 107 550,00
SERVICE DES EAUX	8 592 980,00	13 237 510,00	21 830 490,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	11 626 100,00	11 398 459,00	23 024 559,00
SPANC	30 300,00	397 010,00	427 310,00
MOBILITES	4 390 424,00	17 232 001,00	21 622 425,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	348 428,00	443 100,00	791 528,00
ECONOMIE (ZA LA CROIX PRUNELLE)	95 671,00	107 052,00	202 723,00
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>63 410 608,00</b>	<b>131 595 977,00</b>	<b>195 006 585,00</b>
<b>ZONE D'ACTIVITES HTVA</b>	<b>1 620 897,00</b>	<b>1 825 674,00</b>	<b>3 446 571,00</b>
ZAC DU LONG BUISSON 1	166 303,00	89 603,00	255 906,00
ZAC DU LONG BUISSON 2	717 503,00	868 503,00	1 586 006,00
ZAC DU LONG BUISSON 3	376 503,00	376 503,00	753 006,00
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	223,00	593,00	816,00
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	354 003,00	380 852,00	734 855,00
ZA GAUVILLE PARVILLE	1 703,00	2 743,00	4 446,00
ZA DE MISEREY	2 003,00	45 003,00	47 006,00
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	2 403,00	61 203,00	63 606,00
ZAC DES VIGNES-DROISY	253,00	671,00	924,00
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>	<b>289 356,00</b>	<b>99 976,00</b>	<b>389 332,00</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	288 603,00	98 203,00	386 806,00
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	753,00	1 773,00	2 526,00
<b>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</b>	<b>1 910 253,00</b>	<b>1 925 650,00</b>	<b>3 835 903,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>65 320 861,00</b>	<b>133 521 627,00</b>	<b>198 842 488,00</b>

## **Il s'agit du cinquième budget de l'EPN, et du quatrième budget avec 74 communes.**

Il convient de rappeler que le budget 2020 tenait compte du contexte sanitaire lié à la COVID 19 et que l'établissement public avait pris la mesure de la crise dès le début en agissant avec une grande célérité dans la lutte contre la Covid-19. Cette lutte s'est attachée à prendre en compte le personnel, les usagers et les administrés. Chacune de ces composantes avaient des besoins très variés ayant ipso facto un impact sur les comptes et l'équilibre budgétaire de l'établissement public 2020. De ce fait, le BP 2020 est rendu plus difficilement comparable au BP 2021.

Le Budget Primitif 2021 reste lui aussi impacté par le contexte sanitaire :

Des dépenses supplémentaires (masques, gants, produits d'hygiène ...) qui perdurent, mais également de moindres dépenses pour certains services notamment sur les fluides, le carburant, par l'annulation des manifestations et la fermeture de certains espaces publics.

Certains produits des services ont été réduits avec la fermeture de certains lieux publics, et à plus long terme, c'est le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui devrait diminuer en 2021 et en 2022, en fonction de la conjoncture économique.

Malgré le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, le budget primitif 2021 a été élaboré dans le souci d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement tout en permettant de poursuivre l'investissement nécessaire au développement du territoire.

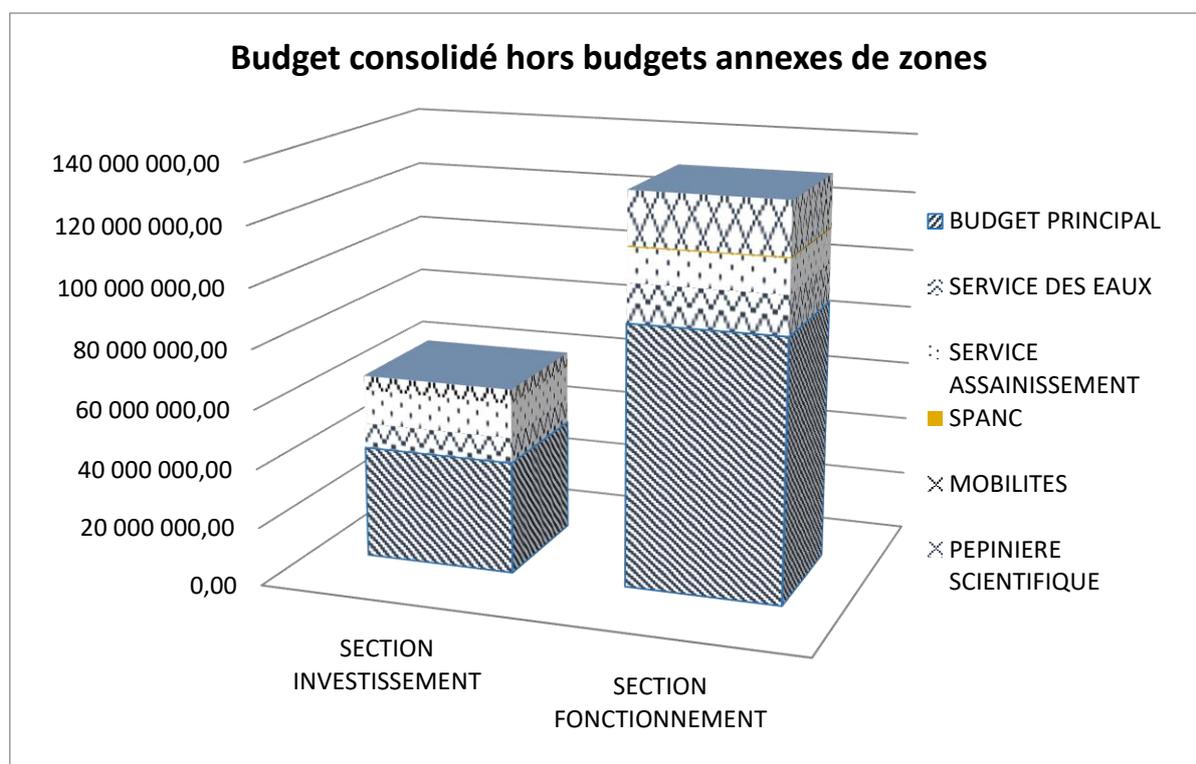
Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique,...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif). Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe Economie (La Croix Prunelle), qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité Economique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de onze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières

règlementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 63 410 608 euros en investissement (64 754 378 € en 2020) et 131 595 977 euros en fonctionnement (130 075 483 € en 2020).

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	38 326 705,00	88 780 845,00	127 107 550,00
SERVICE DES EAUX	8 592 980,00	13 237 510,00	21 830 490,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	11 626 100,00	11 398 459,00	23 024 559,00
SPANC	30 300,00	397 010,00	427 310,00
MOBILITES	4 390 424,00	17 232 001,00	21 622 425,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	348 428,00	443 100,00	791 528,00
ECONOMIE (ZA LA CROIX PRUNELLE)	95 671,00	107 052,00	202 723,00
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>63 410 608,00</b>	<b>131 595 977,00</b>	<b>195 006 585,00</b>



## 1 Budget Principal

### 1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €):

Dépenses réelles d'investissement	25 216 705 €
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	3 769 127 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	2 500 000 €
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>18 947 578 €</b>
remboursement du capital de la dette	7 000 000 €
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>25 947 578 €</b>

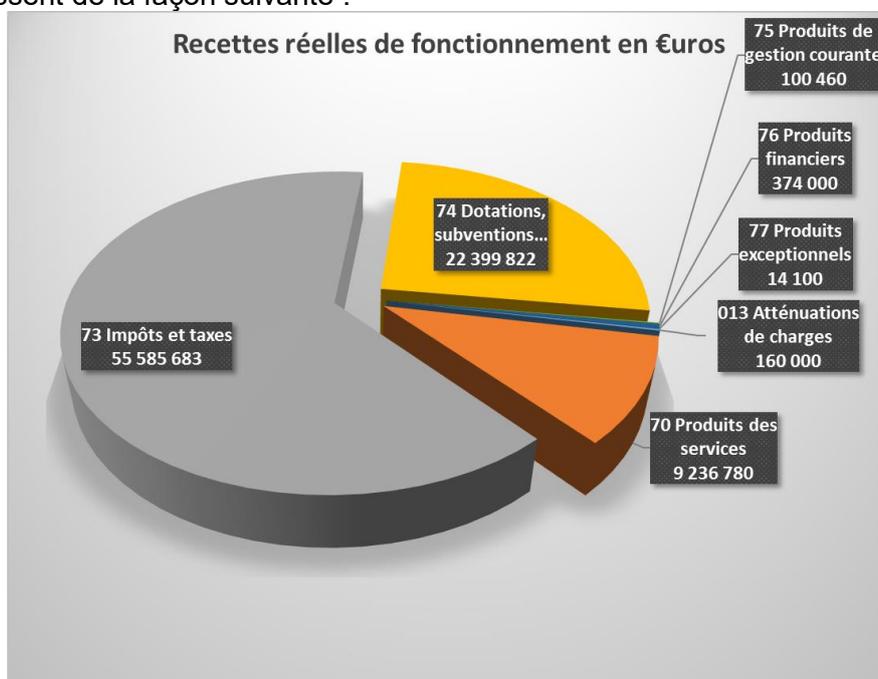
Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	87 870 845 €
Dépenses réelles de fonctionnement	80 259 541 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>7 611 304 €</b>
<b>nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre</b>	<b>18 336 274 €</b>
<b>Décomposition de l'autofinancement</b>	
<i>dotation nette aux amortissements</i>	5 850 500 €
<i>virement complémentaire</i>	1 760 804 €

## 1.2 La section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 77 985 505 € soit 88,75 % des recettes réelles de fonctionnement.

73 IMPOTS ET TAXES (en K€)		BP 2020	BP 2021
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	0	0
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	15 032	15 203
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	25 071	25 150
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 720	5 720
73223	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 345	1 449
73112	CVAE	6 491	6 100
73113	TASCOM	1 640	1 656
73114	IFER	299	299
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	0	8
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>55 599</b>	<b>55 586</b>

L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, TEOM repose sur :

- un coefficient de revalorisation forfaitaire de +1,0 % (base de 2020 qui sera ajustée lors du vote du BS),
- une évolution physique des bases entre +0,7% et +1% selon qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

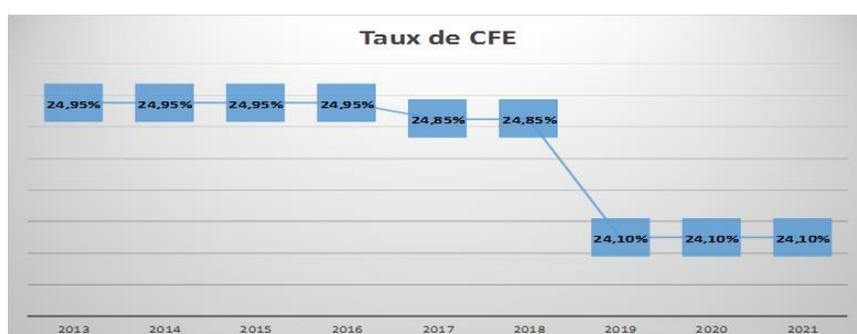
**Les taux de fiscalité retenus pour ce budget de l'EPN sont les suivants :**

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %

- Pour les 12 communes rattachées au 1er janvier 2018, un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) est en cours.
- Concernant la taxe d'habitation, aucun abattement n'est retenu à l'exception des abattements obligatoires.
- Concernant la cotisation foncière des entreprises, à l'occasion de sa création, EPN a fait le choix de fixer un taux cible de la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 24,85 % en appliquant un mécanisme de lissage sur 4 ans pour l'ensemble des 62 communes issues de la fusion.
- L'extension de périmètre au 1er janvier 2018 laissait à l'EPCI la possibilité d'un processus de convergence progressif sur ce taux cible. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de CFE. La période de lissage selon les communes (et conformément à l'article 1638 quater I du CGI) est de 2 ou 3 ans.

En 2019, le taux cible fixé est passé de 24,85 % à 24,10 % soit une baisse de 3%.

La période initiale de lissage étant de 4 ans à compter de 2017 ou de maximum 3 ans à compter de 2018, le nouveau taux cible de 24,10% est désormais atteint en 2021 pour l'ensemble des 74 communes.



- **Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,**

A l'occasion de sa création, EPN a fixé 2 zones de TEOM avec les taux suivants :

Territoire de l'ex-GEA	12,15 %
Territoire de l'ex-CCPN	20,76 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 5 ans à compter du 1er janvier 2017, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA (jusqu'en 2021).

Dans le cadre de l'intégration des 12 communes issues de 3 territoires différents, le Conseil Communautaire a décidé, le 19 décembre 2017 de créer trois nouvelles zones au 1er janvier 2018.

ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud	17,51 %
commune de Mouettes	15,25 %
communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy	13,26 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 3 ans les taux de la TEOM sur ces 3 zones (jusqu'en 2021).

FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2021 est stable par rapport à celui de 2020.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

74 DOTATIONS, SUBVENTIONS... (en K€)		BP 2020	BP 2021
7478	AUTRES ORGANISMES	3 376	4 110
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	10 454	10 263
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 357	2 430
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 123	3 150
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP		0
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	9	203
74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	28	30
74835	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	736	776
74	AUTRES DOTATIONS	1 141	1 437
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>21 225</b>	<b>22 400</b>

La dotation d'intercommunalité devrait rester stable entre le montant notifié en 2020 et le prévisionnel 2021 à 2 430 k€.

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant devrait également rester stable autour de 3 150 k€ entre le montant notifié en 2020 et 2021.

En revanche, la dotation de la compensation part salaire, étant soumise à un écrêtement de la part de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, devrait baisser de 191 k€, passant de 10 454 k€ à 10 263 k€.

4 110 000 € de recettes CAF, en raison de la crise sanitaire du COVID-19, les recettes de la CAF 2020 (nature 7478) pour les crèches et haltes garderies ont baissé de 734 k€ mais ont été compensées par une recette exceptionnelle (chapitre 77) de la CAF (27€ par jour par place non occupées). La baisse de 2020 était ponctuelle, c'est pourquoi nous anticipons une hausse des recettes 2021 par rapport à celles de 2020.

D'autres dotations pour un montant de 1 437 454 € sont notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	199 976 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	22 000 €
EMPLOI	175 000 €
MUSEE	87 410 €
PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)	375 313 €
EVENEMENTIEL	21 600 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	117 000 €
RESSOURCES HUMAINES	44 000 €
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	60 000 €
MOYENS GENERAUX	16 555 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	134 600 €
PREVENTION SURETE	50 000 €
TRAITEMENT DE DECHETS	70 000 €
PLUVIAL	64 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 437 454 €</b>

Les autres recettes réelles s'élèvent à 9 885 340 € et se déclinent de la façon suivante :

➤ Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en €) :

Gestionnaire	Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
	Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien, pluvial/Gémapi)	598 400	631 480	33 080
CRECHE	Petite enfance : Redevances et droits des services	611 575	904 400	292 825
CULTURE	Culture : Redevances et droits des services à caractère social	113 478	131 000	17 522
COMMUNICATION	Entrées et abonnements (événementiel)	-	40 000	40 000
JEUNESSE ET SPORT	Entrées et abonnements (jeunesse et sport)	265 315	290 000	24 685
RHUMAINE	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	5 162 500	5 158 900	- 3 600
ENVIRONNEMENT	Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	600 000	600 000	-
ENVIRONNEMENT	Redevance pour enlèvement des déchets industriels	300 000	440 000	140 000
ENVIRONNEMENT	Refacturation garage	580 000	410 000	- 170 000
ENVIRONNEMENT	Revente de composteurs aux particuliers	10 000	6 000	- 4 000
FINANCE	Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	436 000	480 000	44 000
EMPL	Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépité service emploi/insertion)	6 800	5 000	- 1 800
PREVENTION SURETE	Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage) et refacturation garde particulier aux autres communes	10 000	130 000	120 000
TOURISME	Autres produits des services (tourisme)	4 960	10 000	5 040
	<b>total</b>	<b>8 699 028</b>	<b>9 236 780</b>	<b>537 752</b>

En raison du 1<sup>er</sup> confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19, un manque à gagner de 420 k€ a été estimé pour 2020 sur les produits des services notamment pour la petite enfance, les entrées et les abonnements des piscines et pour la culture. Cette baisse ponctuelle en 2020 est partiellement corrigée sur 2021, ce qui explique la hausse constatée.

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 160 000 € et concerne d'une part les indemnités journalières et d'autre part les aides perçues dans le cadre des chantiers d'insertion.
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 14 100 € de recettes, dont :
  - 10 k€ pour des annulations de mandats sur exercice antérieur,
  - 4 k€ de recettes exceptionnelles estimées sur la base de la moyenne des périodes précédentes.

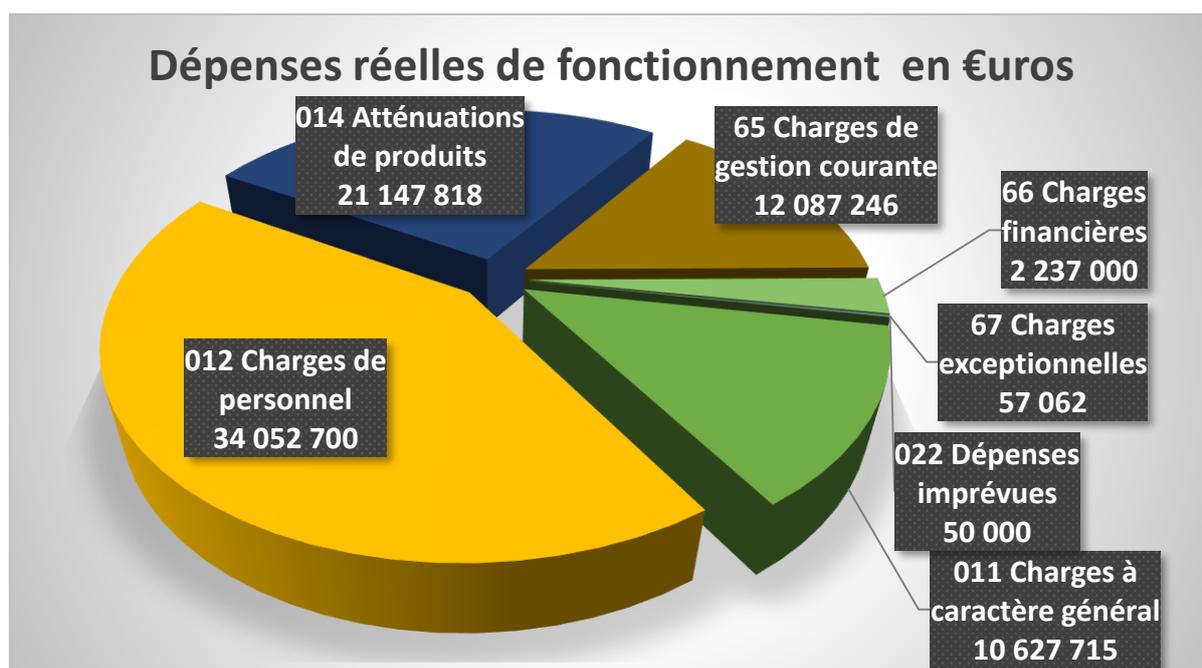
- Le chapitre 76 « Produits financiers » s'élève à 374 000 € et correspond pour :
  - 300 k€ à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2020 attaché à la participation au capital de la SPL Transurbain,
  - 74 k€ à la jambe receveuse du SWAP
- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 100 460 € :
  - 12 k€ de reversions liées aux paris hippiques et à l'assistance technique à la Sté des Courses, location hippodrome pour diverses manifestations (Harley's, les attelages)
  - 3,5 k€ de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare
  - 53 k€ de revenus des immeubles,
  - 30 k€ de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie

Les recettes d'ordre s'élèvent à 910 000 € :

- 700 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 210 000 € au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aide à la pierre).

## 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Les **atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent aux versements aux communes.

Les versements aux communes sont les attributions de compensation (AC) versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire (DSC). Au cours de l'exercice 2019 un travail approfondi de refonte du système de péréquation a été mené, pour conduire à l'application dès 2020 de ce nouveau système. En 2021, le montant provisoire des AC est ajusté à 21 147 k€. Il sera revu par la CLECT notamment dans le cadre des transferts de charges liées à la compétence enfance.

La dotation de solidarité communautaire a également été revue en 2019 dans le cadre du travail de refonte du système de péréquation. Un nouveau mode de calcul de cette DSC incluant les 74 communes a été établi. L'enveloppe de 2020 est maintenue pour 2021 à 375 k€.

**Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 10 627 715 €. La baisse régulière des dotations de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci d'optimisation des charges à caractère général et de personnel.**

Libellés		Montant en Euros	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	120 500	Energie : 120 500€
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	566 000	420 000€ pour les bâtiments de l'EPN et 138 000€ pour l'éclairage public
60613	CHAUFFAGE URBAIN	140 000	Energie
60621	COMBUSTIBLES	2 700	Garage
60622	CARBURANTS	850 600	Ce poste est essentiellement constitué de carburant pour le garage : 850 000 €
60623	ALIMENTATION	115 363	Il s'agit essentiellement des dépenses du service Petite Enfance et du service Enfance (ex-CCPN)
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 500	Musée des instruments à vent
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	57 200	Bâtiment : 25 000€ Garage : 20 000€
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	55 750	Conservatoire à Rayonnement Départemental : 4 000€ Propreté : 10 000€ Informatique : 15 000€
60633	FOURNITURES DIVERSES DE VOIRIE	270 000	Travaux de voirie
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	32 200	Piscine : 3 000€ Déchets : 12 00€ Propreté : 7 000€ Garage : 3 500€ Infrastructure : 5 400€
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	16 000	Achats généraux
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	5 875	Musée : 4 500€ Crèches : 1 375€
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	6 000	Conservatoire à Rayonnement Départemental
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	659 000	Bâtiment : 25 000€ Crèches : 64 650€ Piscine : 39 800€ Hippodrome : 15 000€ Garage : 330 000€ Déchets : 50 000€ Achat : 50 000€
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	2 469 032	Il s'agit principalement des contrats de prestations de services suivants: - achats: 149 500 € (ménage St André, numérisation et repro externe, nettoyage des crèches) - garage: 24 000 € - évènementiel: 203 900 € (dont 91 400€ pour le festival CSALP) - communication : 33 500€ (distribution magazines EPN et office de tourisme, partenariat club ivoire, prestations groupes musicaux...) - Petite enfance et accueil de loisirs sans hébergement : 56 932 € - déchets: 1 500 000 € (marché de verre, location de bennes et ménage des locaux, collecte en porte à porte, vidage des

			containers de collecte...) - Energie : 155 000€ (marché Dalkia) - DSI: 68 950€ - Prévention et sûreté : 100 000€ (aide d'accueil Guichainville) - Emploi : 45 000€
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	33 550	Location réserve musée pour 18 000 € Location SAIEM RSP (MSAP) : 7 500€ Loyer crèche Val David : 3 600€ Location d'espace DEVECO pour 3 000 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	145 100	Les locations mobilières concernent notamment: - l'administration: location photocopieurs pour 15 000 € - les déchets: location de camions BOM pour 40 000 € - Communication/événementiel : festival CSALP, fêtes Normandes, location des scènes, sanitaires.... pour 78 800 €
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	22 450	Maîtrise foncière: charges locatives et de copropriété
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	30 000	Déchets: Entretien des espaces verts des déchèteries, des éco-points et du CET du Boulay Morin
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	27 100	Déchets: réparation d'usure suite dégradations et entretien périodique pour 10 000 € Garage: contrôle périodique des cuves et Apave obligatoire, Mise en place d'une collecte spécifique des déchets dangereux concernant le processus de recyclage pour 10 000€ Administration: Entretien quotidien du bâtiment pour 4 300 € Propreté : 2 000€ travaux d'aménagement Maison de la Propreté
615228	AUTRES BATIMENTS	19 500	Bâtiment : 12 000€ Travaux d'entretien des couvertures et des réseaux des divers bâtiments de l'EPN Energie : 7 500€ entretien bâtiments
615231	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES	755 000	Espaces verts : entretien zones d'activités pour 340 000 € Propreté: entretien des espaces verts, des entrées de ville, des zones d'activités pour 84 000 € Pluviales: entretien des avaloirs et entretien ouvrage nouvelles communes pour 330 000 € Voirie: mise en sécurité de l'éclairage public, curage des fossés pour 1 000 €
615232	RESEAUX	2 000	Energie : maintenance corrective des réseaux enterrés (curage)

61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	286 000	Garage: diverses prestations extérieures sur véhicules pour 280 000 € Emploi : maintenance Bus pour l'emploi pour 4 000€
61558	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BIENS MOBILIERS	25 350	CRD : 12 000€ Prévention et sûreté : 3 000€ Propreté : 5 500€ Crèches : 3 000€
6156	MAINTENANCE	852 290	Informatique: 305 690 € (maintenance logiciels et outils métiers) Déchets: 150 000 € Administration: 30 400 € Energie : 280 000€ contrat Dalkia chauffage, ascenseur et extincteurs Garage : 26 000€ (atelier, contrôle périodique et air de lavage)
6161	MULTIRISQUES	237 600	Juridique: assurances biens, responsabilité civile et véhicules
6168	PRIMES D'ASSURANCE	5 000	Musée: assurances prêts expositions temporaires
617	ETUDES ET RECHERCHES	180 000	Crèches : 15 000€ étude sur l'UCP Urbanisme : 40 000€ mise en place d'une étude " Suivi et Animation" après création d'un dispositif de COPRO DEGRADEE sur résidences de Nétreville Pluvial : 80 000€ Etude de gouvernance GEMAPI sur le BV de l'Eure Déchets : 40 000€ analyse des Lixiviats et eaux sur site Boulay Morin et déchèteries, contrôle périodique et Etude de sol de la Chapelle du Bois des Faulx et de Saint André de l'Eure
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	22 350	Abonnement divers papier et numérique : - DEVECO : 9 500€ - Administration : 5 000€ - Crèches : 1 500€ - DRH : 2 500€ - Infrastructures : 2 600€
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	134 000	DRH: formations pour 130 000 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	610 501	Communication/Évènementiel : 73 700 € CDVI : 69 261€ Attractivité: 147 000 € (fêtes Normandes, Saint Nicolas, fête Médiévale à Epieds) CRD: 16 000 € Emploi et relation entreprise: 5 000 € Informatique: 30 490 € DRH: 3 000 € PLIE: 210 000 €(marché accompagnement renforcé, marché en cours d'analyse et professionnalisation des équipes) Finances : 18 200€ (abonnement H2COM et ressource consultant)
6226	HONORAIRES	175 490	CRD: 36 000 € Petite enfance: 36 690 € DRH: 10 000 € Musée: 58 500 € Juridique: 10 500 € Prévention et sûreté: 2 500 €
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	11 900	Juridique

6228	DIVERS REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE	4 000	Marketing territorial (Intervention d'influenceurs experts du monde économique)
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	94 500	DRH: 20 000 € Commande publique: 11 800 € Communication: 46 000 € DEVECO marketing territorial: 4 000 € Musées: 10 000 €
6232	FETES ET CEREMONIES	90 390	Communication/Évènementiel : 51 800 € Cabinet : 25 000€
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	10 000	DEVECO marketing territorial
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	129 950	Déchets: 30 000 € Musées: 26 000 € Évènementiel festival CSALP: 10 500 € Communication : 29 000€ Opération renouvellement urbain: 12 000 €
6237	PUBLICATIONS	61 000	Communication : 56 000€ magazines EPN Dévéco Marketing territorial : 5 000€
6238	DIVERS	2 000	Emploi
6241	TRANSPORTS DE BIENS	3 500	CRD : 500€ déplacement de pianos Musée : 3 000€ transports œuvres
6247	TRANSPORT COLLECTIF	31 000	DRH : 26 000€ CRD : 4 000€ (transport élèves)
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	15 000	DRH
6256	FRAIS DE MISSION ADMINISTRATION GENERALE	10 000	DRH
6257	RECEPTIONS	1 900	Emploi : 1 400€ (déjeuner salon des métiers, café de l'emploi)
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 600	Administration
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	128 200	Abonnements téléphones fixes et mobiles
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	18 300	Frais bancaires festival CSALP (300 €) et Finances (18 000 €)
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	140 551	Climat : 23 636€ informatique: 24 400 € DEVECO: 39 300 € Finances: 14 350 € DRH: 10 335€
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	156 300	Achats: 145 000€
62871	RBT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	35 800	DRH
62875	RBT COMMUNES MEMBRES DU GFP	474 673	Eclairage public: 125 000 € (remboursement éclairage public Evreux et Gravigny) Finances: 178 073€ Energie: 45 000€ Achats: 75 000 € Courrier : 40 000€ (remboursement à la ville des frais affranchissement)
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	165 000	Déchets : 150 000 € Convention EPN APD relative aux déchèteries
63512	TAXES FONCIERES	67 650	Taxes foncières EPFN
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	15 000	Garage: frais de carte grise et taxes à l'essieu
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	13 500	CRD : 4 000€ (droits SACEM) Évènementiel festival CSALP : 8 500€ (droits SACEM)
<b>Total dépenses</b>		<b>10 627 715</b>	

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 34 052 700 €.

Les dépenses de personnel continuent à être maîtrisées.

## 1) L'évolution des dépenses de personnel

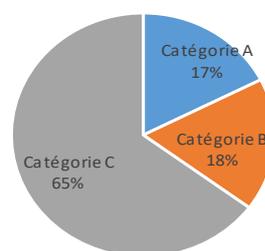
En 2021, les dépenses de personnel tiennent compte de la poursuite du dernier volet de mise en œuvre des mesures prévues par le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui viendront impacter certains cadres d'emplois de catégorie A et de catégorie C.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 319 878 € pour le budget principal EPN. Au global, tous budgets confondus (service des eaux, assainissement, mobilité et SPANC), le GVT est porté à hauteur de 363 277 €.

## 2) La structure des effectifs :

Au 31 décembre 2020, les effectifs d'Evreux Portes de Normandie comprenaient 850 agents sur des postes permanents, dont 470 femmes et 380 hommes. La filière technique est la plus représentée et représente 51% des effectifs et perd 1 point par rapport à 2019. Les autres filières sont stables.

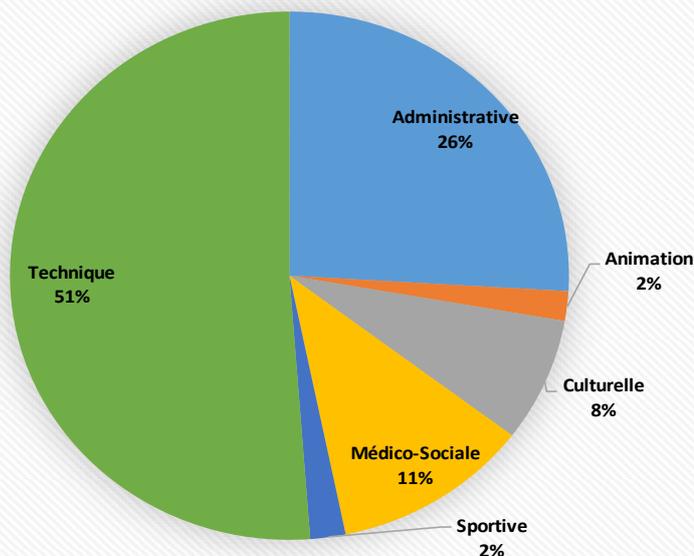
Répartition des effectifs permanents par catégorie au 31-12-2020



Durée de travail	Nombre d'agents	%
Sans temps de travail	4	0,47%
Temps complet	749	88,12%
Temps non complet	28	3,29%
Temps partiel	69	8,12%
<b>Total général</b>	<b>850</b>	<b>100,00%</b>

Sur les 850 agents, la grande majorité exerce à temps plein (88,12% des agents).

Répartition par filière au 31-12-2020



### **3) Le temps de travail et les avantages en nature**

Evreux Porte de Normandie a signé avec les partenaires sociaux un protocole sur le temps de travail en décembre 2018. Celui-ci a été mis en application depuis le 1er janvier 2019. Il a permis à la collectivité de se mettre en conformité avec le régime de droit commun de la fonction publique en portant le temps de travail à 1607h annuels, en accordant 3 jours de RTT et en conservant l'ensemble des congés existants.

Pour faciliter l'organisation des services, l'annualisation du temps de travail a été mise en place dans certains services de la Direction des infrastructures routières et de l'éducation et du temps de l'enfant.

En 2020, aucune modification du temps de travail n'a été nécessaire, en dehors de la possibilité offerte aux services, en cas de nécessité, de déroger au protocole et aux règlements intérieurs sur le temps de travail, sous réserve du respect des obligations légales relatives à l'organisation du temps de travail (y compris le respect des amplitudes horaires maximales), du fait du contexte sanitaire.

Au cours de l'année 2020, 4 agents bénéficient d'un avantage en nature au titre des véhicules de fonction à hauteur de 6 722 € pour le budget principal et 1 agent bénéficie d'un avantage en nature au titre du logement et du téléphone à hauteur de 2 277 €.

### **4) Les orientations pour 2021**

Evreux Portes de Normandie maintient ses efforts dans sa gestion contrôlée des effectifs et de la masse salariale.

Une gestion par l'anticipation des futurs besoins, et une analyse poste par poste des départs et des demandes de remplacement est réalisée, afin de définir les actions à mener : remplacement, transformation du poste pour mieux répondre à un enjeu d'organisation plus efficace, ou suppression. Les besoins sont adaptés et la mobilité interne, dans une logique de parcours de carrière, et le repositionnement des agents écartés de l'emploi pour des raisons de santé sont favorisés.

Pour ce faire, Evreux Porte de Normandie utilise le levier de la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences qui reste un outil stratégique majeur pour la collectivité pour répondre au besoin croissant d'optimisation des ressources, et met également l'accent sur la formation afin d'adapter les compétences du personnel à un environnement en constante évolution.

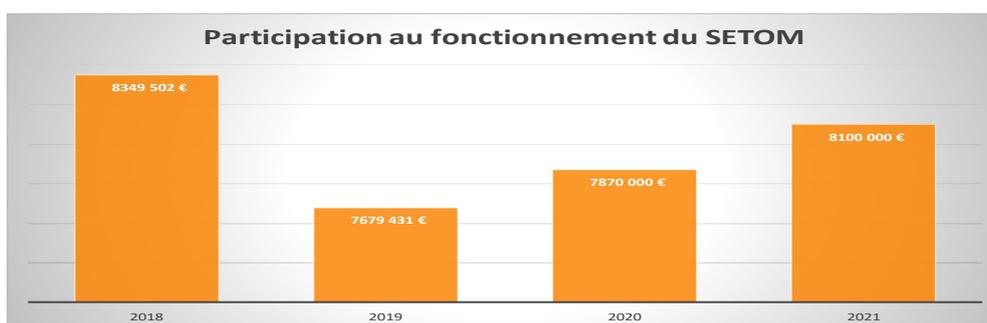
La collectivité va travailler à la définition des métiers et des fiches de postes correspondant aux activités des agents, afin d'accompagner la montée en compétences de ses agents.

Evreux Porte de Normandie favorise également l'apprentissage. Sur l'année scolaire 2019/2020, elle a accueilli 6 apprentis, soit 33% de plus que l'année scolaire précédente. Les apprentis ont atteint un taux de 100% de réussite à l'examen en 2020, et 2 nouveaux apprentis ont été accueillis en septembre 2020.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 12 087 246 € et se ventile comme suit :

Nature	Libellé	Montant en euros	Poids dans le chapitre en %	Commentaire
6518	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS,...	5 000	0,04%	cotisation annuel Vigifoncier
653X	INDEMNITES PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	594 000	4,91%	
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000	0,12%	
6542	CREANCES ETEINTES	5 000	0,04%	
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	8 100 000	67,01%	Contribution au SETOM
6557	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	41 000	0,34%	
657341	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	19 365	0,16%	13,3 k€ pour les animations d'été 6 k€ pour l'aide aux commerces
657358	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	136 000	1,13%	Participation aux syndicats dans le cadre de la compétence GEMAPI
65736X	PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES	819 975	6,78%	153 k€ en faveur de la bio pépinière 666 k€ en faveur du budget mobilités
65737	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	68 000	0,56%	Partenariat avec les chambres consulaires dans le cadre de la compétitivité des entreprises
65738	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	920 500	7,62%	- 560 k€ de subvention à l'office du tourisme - 310 k€ de soutien à la formation supérieure - 43 k€ de participation au fonds de solidarité logement - 7 k€ de soutien au fonds Leader
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 362 896	11,28%	Dont 140 k€ aide CFE; 377 k€ pour les animations d'été et 342 k€ pour le soutien à l'emploi
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	510	0,00%	
	<b>total</b>	<b>12 087 246</b>	<b>100,00%</b>	

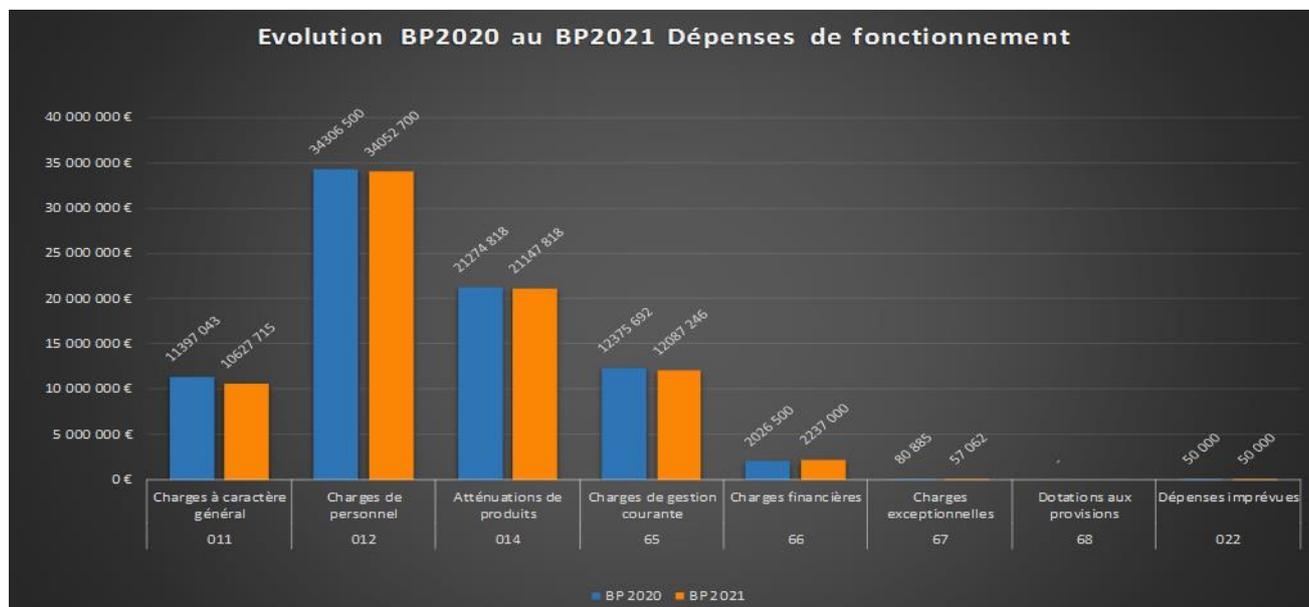
La participation au fonctionnement du SETOM (8,10M€) représente 67,01 % du chapitre.



Le chapitre 67, charges exceptionnelles (57 062 €), est constitué de :

- 28 062 € de subvention exceptionnelle relatifs au budget annexe du Long Buisson 1, cette subvention exceptionnelle a vocation à financer les charges d'intérêt de l'emprunt porté par ce budget.
- 29 000 € prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur, et les franchises d'assurance ainsi que les intérêts moratoires.

Enfin, un montant de 50 000 € est provisionné au chapitre des dépenses imprévues (022) afin de disposer d'un outil budgétaire réactif en cas d'impératif.



La comparaison de BP à BP entre les exercices 2020 à 2021 permet au regard de cet histogramme de constater une maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal. En effet, fort de la confortation du nouveau périmètre intervenu en 2018 et de l'ensemble des mesures visant à préserver la ressource, EPN engage une phase de consolidation qui se traduit par un budget quasi iso constant en volumes financiers.

Les **dépenses réelles de fonctionnement baissent de -1.5 %**, passant de 81,511 M€ à 80,259 M€, soit – 1,251 M€.

Avec l'intégration des transferts de compétences de la petite enfance et du conservatoire à rayonnement départemental en 2018, tout en se conjuguant à un contexte d'augmentation du coût des fluides, cette performance de maîtrise budgétaire mérite d'être soulignée dans un environnement financier toujours plus contraint pour les collectivités locales au regard du désinvestissement de l'Etat.

Ce bon résultat est la résultante de la mobilisation de tous les services.

### 1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Afin d'augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres, EPN s'est engagé dans la réalisation du « contrat de territoire ». Ainsi, le contrat de territoire EPN/CCPC (Communauté de Communes Portes de Conches) 2017-2021, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive a eu lieu en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, le **contrat de territoire 2017-2021** représente près de 244 M€ HT d'investissements publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 2021 Part du territoire EPN					
Coût	Région	Département	Autres	Subventions	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

Au budget primitif 2021, compte tenu de l'avancement des différents projets intégrés au contrat de territoire pour lesquels EPN s'est engagé à financer une partie, le montant inscrit en crédit de paiement est de 600 k€. Ce montant correspond aux sommes qu'EPN devrait verser dans ce cadre d'ici le 31.12.2021.

Les dépenses d'équipement 2021 s'élèvent à 23 594 371 euros.

Voici les investissements les plus significatifs (hors contrat de territoire) :

- Aménagement de la ZAC Saint Louis 982 k€ ;
- Achèvement de la construction du centre dentaire Notre Dame 100 k€ ;
- Réhabilitation du musée (étude de programmation) : 100 k€ ;
- Etudes pour la réhabilitation du conservatoire à Notre Dame : 409 k€ ;
- Etudes pour la construction d'un centre aquatique : 750 k€ (étude de programmation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre) ;
- Achat de l'aile gauche de la gare : 300 k€
- Déploiement de la fibre optique Eure Numérique sur tout le territoire : 900 k€
- Mise en place d'un nouveau marché global de performance énergétique concernant l'éclairage public, la signalisation tricolore : 161k€
- Poursuite des travaux de restauration du réseau des mares d'EPN : 100 k€: 4ème année de travaux, en vue de restaurer des mares pour recréer de la biodiversité ;
- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 700 k€ : d'études et 7 000 k€ de travaux ;
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 600 k€ création d'un éco-point sur le site de Saint André de l'Eure ;
- Travaux aménagement des voies vertes (piétonne et cyclable) et acquisition de mobilier : 120 k€
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure (Sacquenville), bassin versant de Saint André (Bretagnolles), Hydraulique douce, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 24 883 371 € de dépenses. Les recettes réelles hors FCTVA et emprunts sont estimées à hauteur de 3 769 127 € (dont 2 977 127 € de subventions et 521 000 € de cessions).

Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonds de concours et subventions d'équipement versées</b>		<b>2 600 000 €</b>	<b>0 €</b>
Contrat de territoire	dont : 126 227€ = Restructuration et extension groupe scolaire - Croth (49 277€) - Guichainville (76 950€) 71 473€ = Construction de 2 classes - Grosoeuvre 230 199€ = Gymnase - Saint Sébastien de Morsent 36 295€ = Jardin Botanique - Evreux 23 030€ = Garderie périscolaire et local technique - Marcilly la Campagne 16 195€ = Eglise St Taurin - Evreux 45 398€ = Etude maison de quartier - Evreux 46 715€ = Centre bourg - Les Baux Sainte Croix	600 000 €	- €
	Fonds de concours aux communes	2 000 000 €	- €

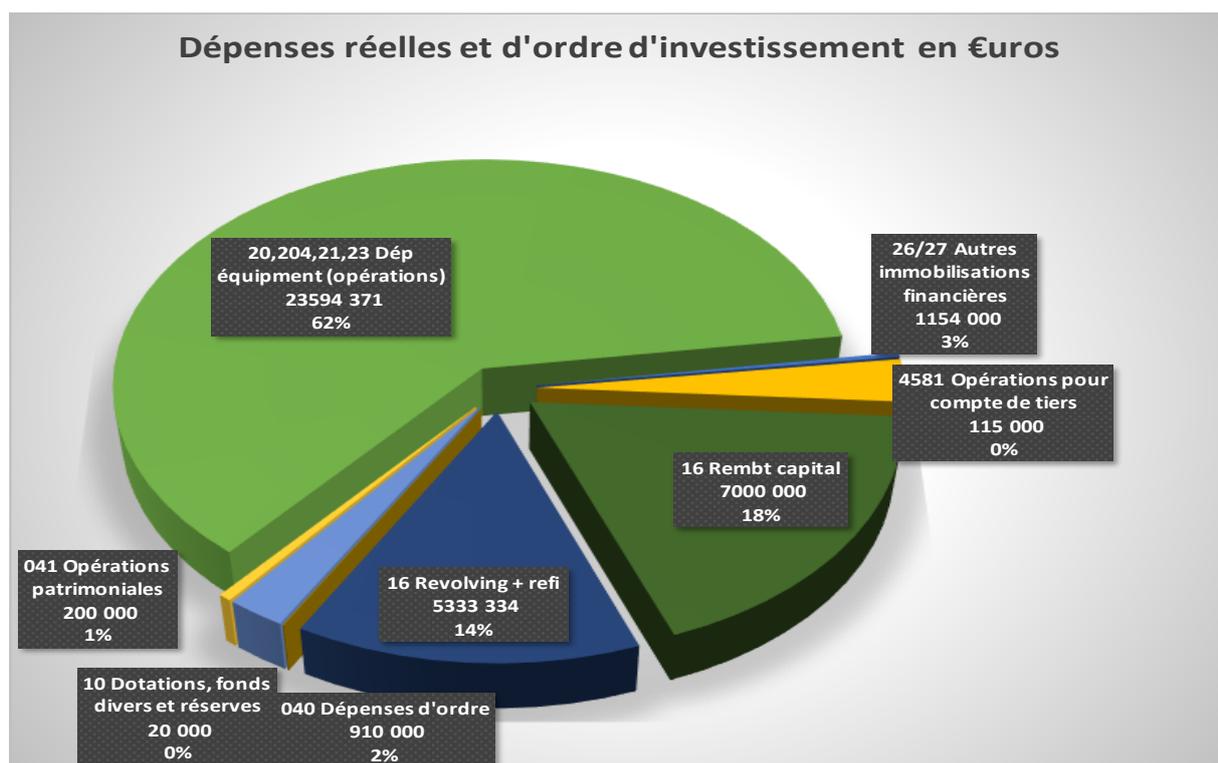
		Dépenses	Recettes
<b>Mise en œuvre des compétences communautaires</b>		<b>18 775 191 €</b>	<b>3 114 447 €</b>
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écaliirage public	8 726 407 €	111 556 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	895 000 €	10 000 €
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages, subventions SMABI	480 500 €	15 000 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	840 033 €	30 000 €
Emploi insertion	Aménagements Pépîte. Projet économie sociale et solidaire	99 000 €	0 €
Contrat de ville	Subvention due à la SAIEM pour les travaux du Relais Service Public (MSAP)	5 830 €	0 €
Prévention sociale	participation aux financements de structure Teqball sur les communes d'EPN	2 500 €	0 €
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise: subvention aux entreprises et avance PTZ Etude de typologie d'entreprise sur le périmètre de Cambolle Sud	830 000 €	100 000 €
Développement touristique	Etude et maîtrise d'œuvre refuges et parcours lumineux Soutien à l'hébergement touristique Création d'un refuge de randonnées	135 000 €	0 €
Enseignement supérieur	Equipement scientifique des laboratoires et subvention pour modernisation des équipements pédagogiques pour le plateau technique pharmaceutique.	356 000 €	0 €
Mission développement agricole		25 000 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Participation concédant ZAC Saint Louis Etude mandat SPL IFSI/parking Centre dentaire Notre Dame Frais d'étude centre bourg des communes, aménagement axe Chartraine/gare, place Dupont de l'Eure, République	1 782 222 €	1 366 020 €
Commande publique	Publicités marchés publics	21 800 €	20 000 €
Hippodrome	Travaux refection vestiaires et douches, participation Boxes	72 000 €	0 €
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	35 000 €	118 487 €
CRD	acquisition d'1 Harpe d'études 47 cordes, timbales, de 3 pianos numériques et d'1 clavier ainsi que des instruments pour l'orchestre à l'école et des panneaux acoustiques pour insonoriser 2 salles de cours	55 700 €	0 €
		Dépenses	Recettes
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier spécifique et enrichissement de la documentation musée	28 000 €	7 000 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art. Achat ouvrage pour la bibliothèque de conservation Travaux aménagements réserves, éclairage salle du musée	50 000 €	10 000 €
Archives	Equipement des archives intermédiaires de l'Hôtel de l'agglomération en rayonnages mobiles.	22 000 €	0 €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville, subvention Thermevra	1 578 999 €	1 044 044 €
Piscines	Travaux divers cabines deshabillage, projet bien être, acquisition de matériel	125 000 €	0 €
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau	65 000 €	0 €
Climat	études schéma directeur énergies renouvelables	30 000 €	3 300 €
Architecture	Réhabilitation du musée Evreux, études centre aquatique, travaux dans divers site de l'agglomération EPN Subvention recette pour études de réhabilitation du musée et centre aquatique ainsi que pour travux crèche navarre	900 000 €	169 040 €
Commerce d'intérêt communautaire	Soutient aux porteurs de projet en milieu urbain, diagnostic d'opportunité sur le remembrement commercial et subvention aux communes pou nouveaux locaux de commerce	100 000 €	10 000 €
Environnement	Etudes mares forestières et autres, travaux urgents ouvrages hydrauliques, programmes de restauration de mares, étude trame verte	284 200 €	100 000 €
Paysages, nature et Espaces verts	Aménagement des espaces verts, travaux refection échelette et achat mobilier voie verte,entretiens divers sites	200 000 €	0 €
Fibre optique	Déploiement fibre optique	900 000 €	0 €
Service urbanisme	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et cadastre, études diverses. Reprise des révisions OU mododications du PLU.	130 000 €	0 €

<b>Etudes et projets</b>		<b>808 300 €</b>	<b>633 680 €</b>
Action foncière	MOE Quartier Gare étude terrain de Cambolle Achat aile gauche de la Gare Achat terrain état Rougemare Fond friche Navarre Vente lots Cité Lafayette	530 000 €	500 000 €
Etudes et réseaux pluvial	Etude ruissellement hydrolique douce, étude schéma directeur d'eau pluviale, études faisabilités pluviales Couture Boussey, Bretagnolles, Sacquenville, Gauciel, Allée Jean Restout	278 300 €	133 680 €

<b>Moyens des services</b>		<b>1 975 880 €</b>	<b>21 000 €</b>
Administration générale	Acquisition de divers matériels (chaises pliantes, matériels de traiteur, signalétiques bâtiments), changement des stores et moteurs volets roulants.	19 730 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administratif et électroménager pour le service petite enfance Achats de distributeurs de gels hydro alcoolique et thermomètre à destination des communes membres	30 000 €	0 €
Communication	Renouvellement de matériels vieillissants et acquisition d'1 drone avec accessoires	6 500 €	0 €
DSI	Suite à la crise et au déploiement du télétravail : ajout de licences bureautiques en nombre, acquisition de PC, installation visio en salle du conseil et salle de réunion. Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services	680 350 €	0 €
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste et exosquelette	25 000 €	0 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux d'entretien et de rénovation des crèches, musée	536 800 €	0 €
Propreté	Mise aux normes maison de la propreté à Tilly et acquisition de matériels	37 500 €	0 €
Véhicules, engins, gros matériel, propreté	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble de EPN vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Amélioration des pistes de lavage. Cession des véhicules	640 000 €	21 000 €

A ces éléments viennent s'ajouter :

En dépense :

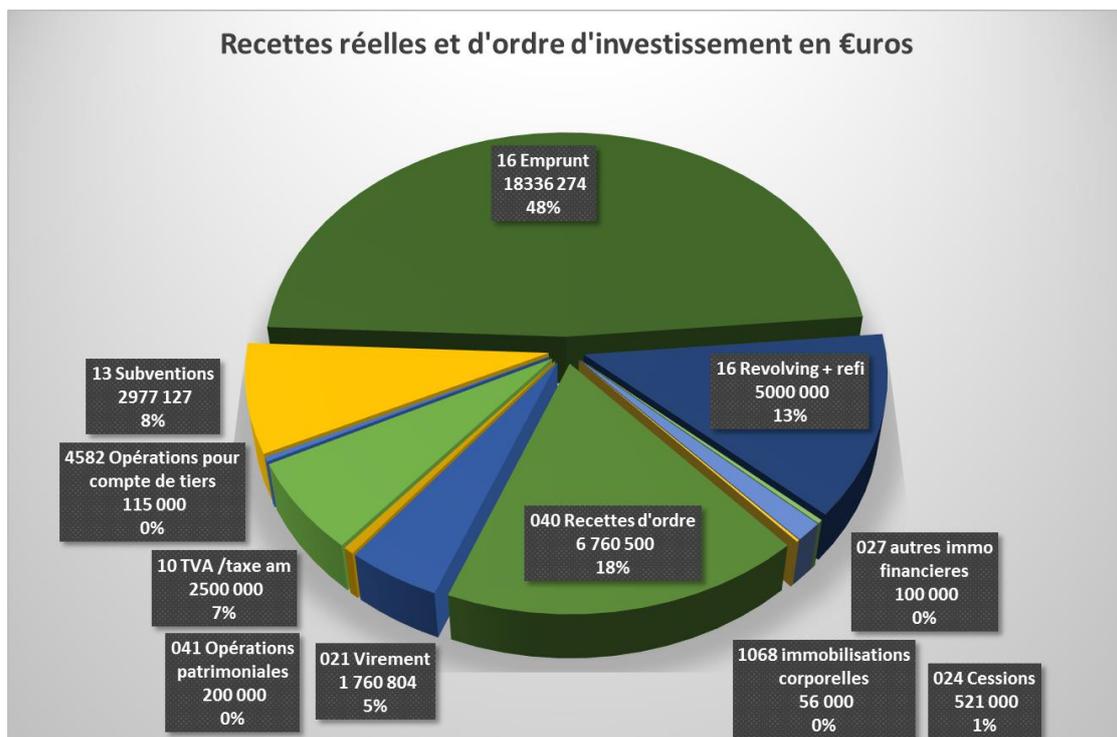


- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 7 000 k€ est en hausse de 367 k€ (6 633 k€ en 2020).
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 210 k€.
- 700 k€ ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie.
- Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public crée pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

Les travaux en régie de 2020 étaient des travaux de réfection de voirie, il y en aura également sur 2021.

En recette :



- le montant de FCTVA inscrit au BP est de 2 500 000 €.
- l'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements nette des reprises de subventions d'équipement transférables auxquelles s'ajoute le virement complémentaire, soit un total de 7 611 304 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 18 336 274 € serait nécessaire, mais il sera moindre du fait de l'affectation du résultat 2020 qui sera inscrit en 2021.

Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2020 sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

## 2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 27.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

### 2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €):

Dépenses réelles d'investissement	4 086 980
Recettes réelles d'investissement	730 341
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 356 639</b>
Remboursement capital	2 166 000
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>5 522 639</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	12 897 510
Dépenses réelles d'exploitation	9 765 453
<b>Autofinancement brut</b>	<b>3 132 057</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	2 390 582

#### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 860 000
<i>Virement complémentaire</i>	272 057

#### 2.1.1 Section d'exploitation

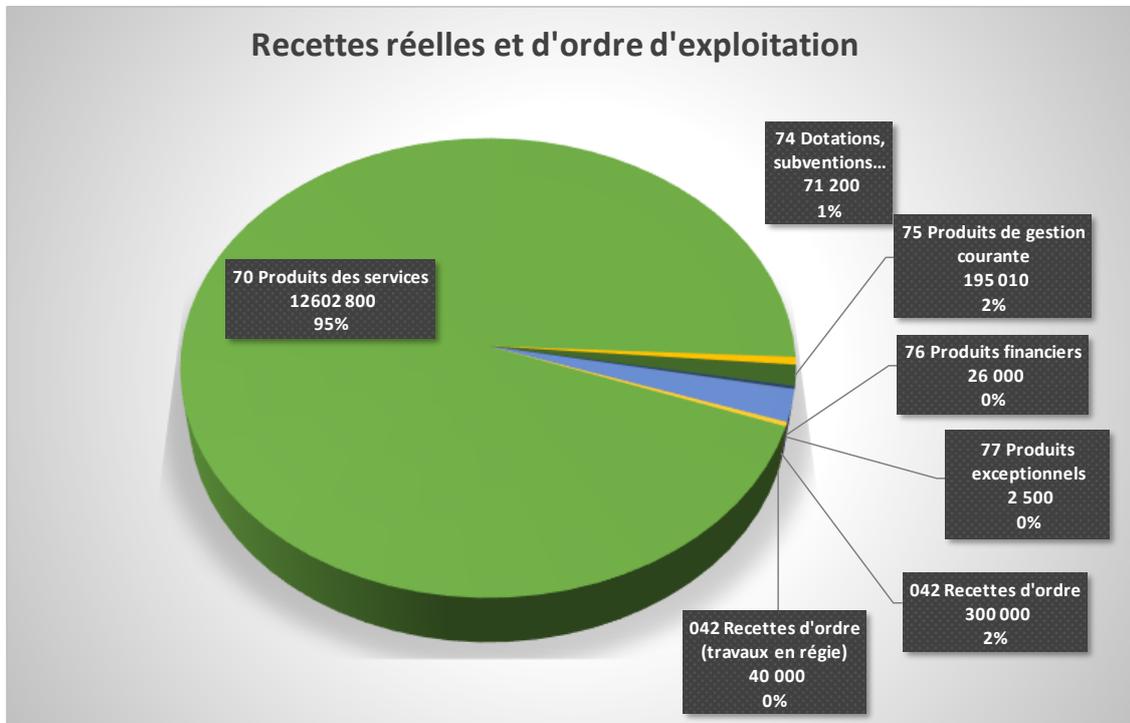
Elle s'équilibre à hauteur de 13 237 510 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 12 897 510 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 340 000 € :

- 40 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 300 000 € au titre des subventions transférables.

## Recettes réelles et d'ordre d'exploitation



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

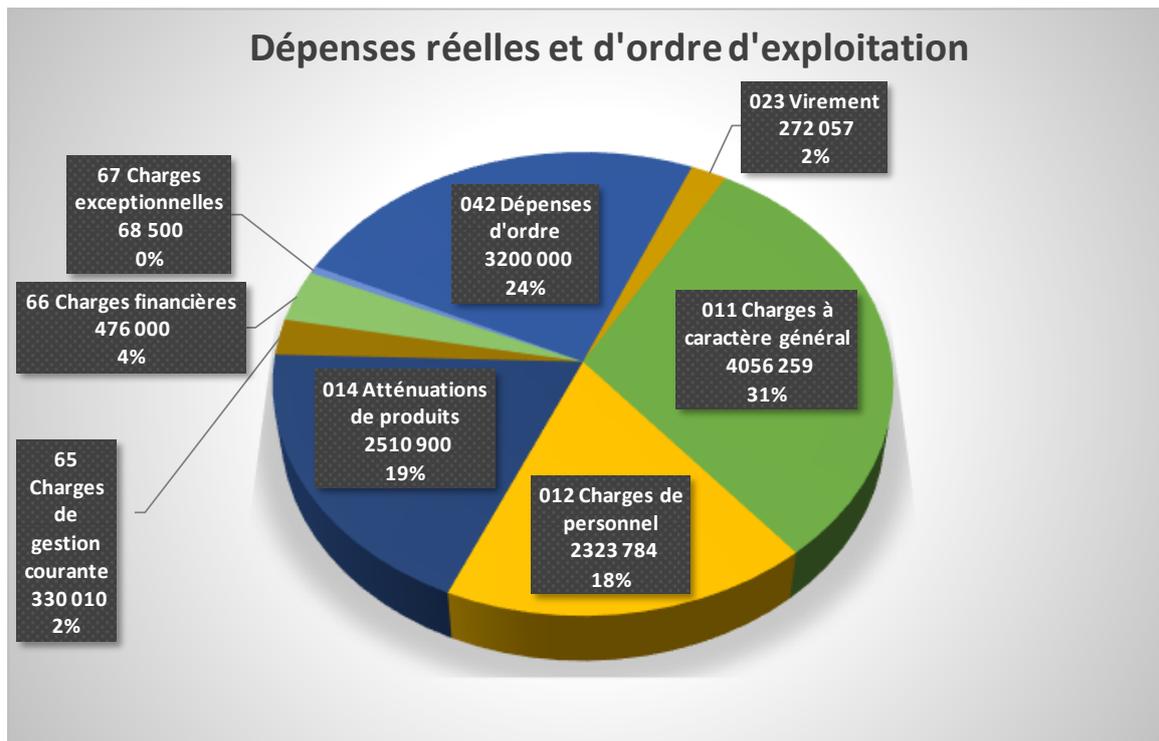
- de la vente d'eau aux abonnés pour 6 512 500 € soit 51% du poste,
- de la redevance pollution pour 1 918 800 € qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant).
- des abonnés pour la location de compteurs pour 1 940 000 €,
- de la redevance pour la préservation de la ressource pour 450 000 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 9 765 453 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 3 472 057 € :

- 3 200 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 272 057 € au titre du virement à la section d'investissement.

## Dépenses réelles et d'ordre d'exploitation



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 31 % des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 23% des charges à caractère générale soit 927 000€ ;
- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 538 000 € ;
- du reversement aux agences de l'eau d'une partie des recettes de la redevance pollution, estimée à 510 000 € ;
- des dépenses liées au marché d'exploitation du secteur sud : 320 559 € ;
- de l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités : 300 000 € ;
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux) : 423 000 €.

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** qui représentent 19% des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 850 900€, et à la redevance agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 660 00€.

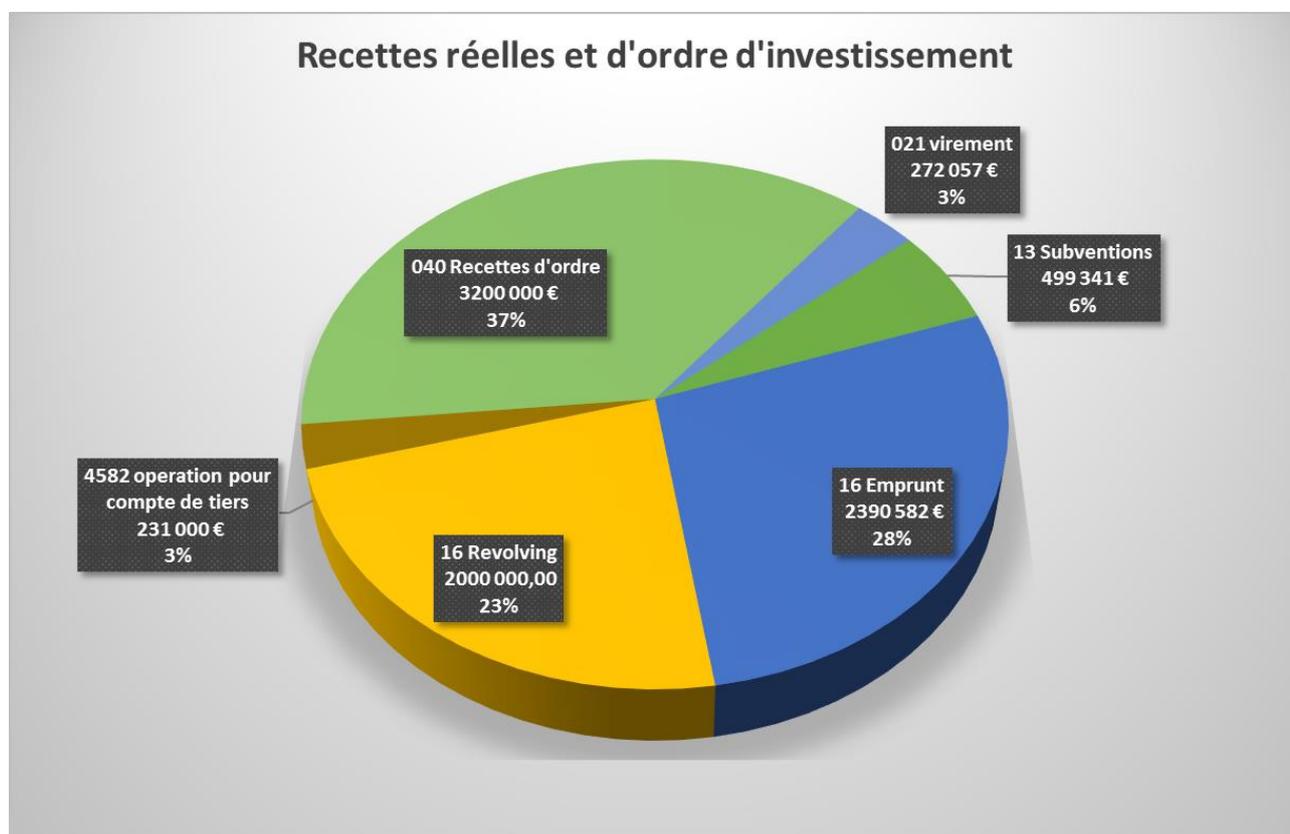
### 2.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 8 592 980 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 120 923 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 472 057 € :

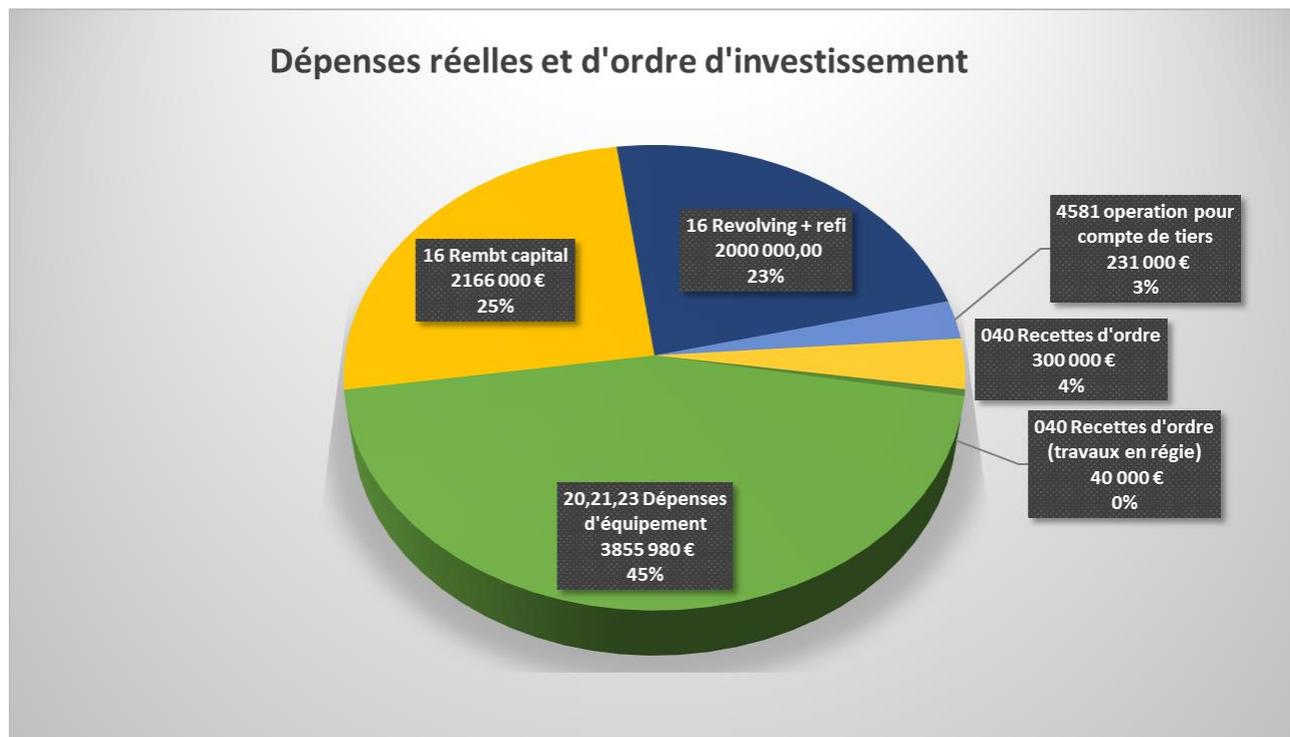
- 3 200 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,
- 272 057 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 252 980 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 340 000 € :

- 40 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 300 000 € au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 3 855 980 €. Elles concernent principalement :

- Travaux de réhabilitation des réseaux, pour 1 889 500 €,
- Travaux de renouvellement de canalisation pour 322 000 €,
- Frais de maîtrise d'œuvre pour 150 000 € et de travaux de sécurisation pour 250 000 € sur les captages d'Arnières/Iton = 250 000 €,
- Acquisition de terrain sur l'opération Captage d'Arnières/Iton pour 25 000 €
- Renouvellement d'équipements d'exploitation pour 187 500 €.
- 40 000 € d'achat de véhicules neufs dans le cadre du programme de renouvellement du parc pour un camion benne.
- Travaux pour le compte de tiers : travaux de dévoiement AEP lié à la déviation Sud-ouest d'Evreux pour 231 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de **2 166 000 €**.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 499 000 € dont 120 500 € de subvention d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau, 345 300 € de subvention concernant la déviation Sud-Ouest Saint Sébastien et 15 500 € avec le Conseil départemental.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2 390 582€.

## 2.2 Service assainissement

A compter du 01.01.2019, le budget d'Assainissement des 2 territoires ex CCPN et ex GEA ont été fusionnés en un budget unique. Il s'agit donc du troisième exercice avec un budget unique.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	5 853 100
Recettes réelles d'investissement	2 011 703
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 841 397</b>
Remboursement capital	3 113 000
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>6 954 397</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	10 738 459
Dépenses réelles d'exploitation	7 064 992
<b>Autofinancement brut</b>	<b>3 673 467</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	3 280 930

#### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	3 480 000
<i>Virement complémentaire</i>	193 467

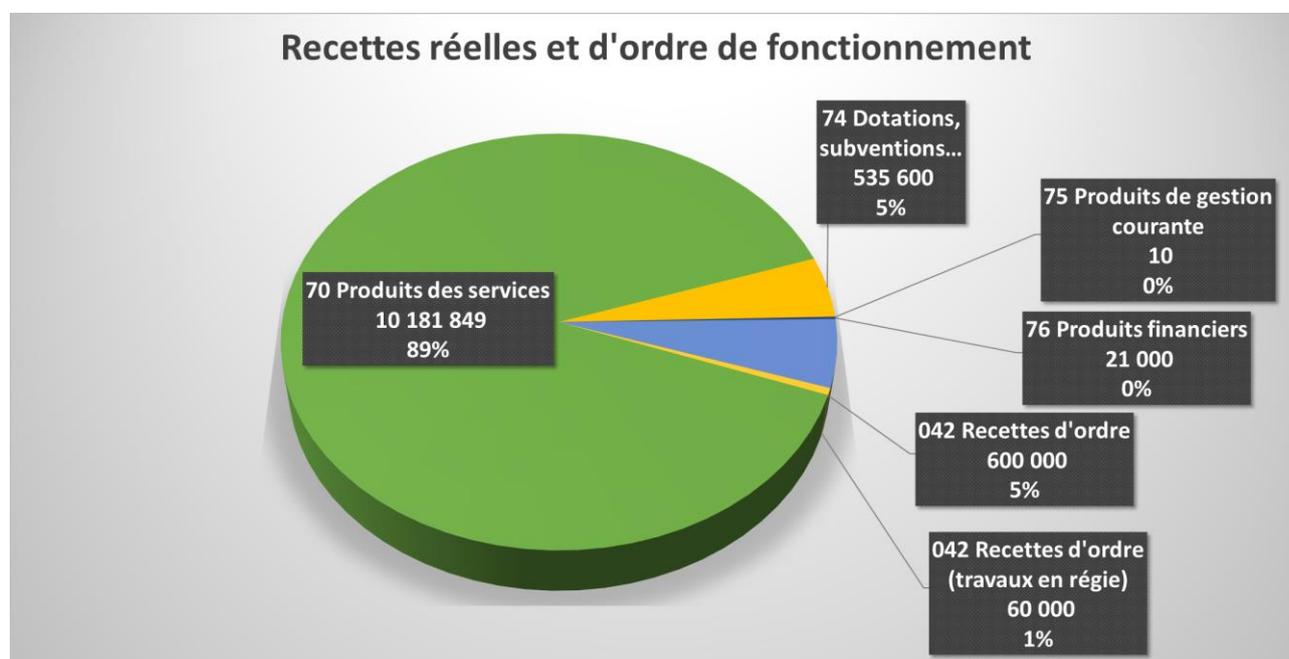
### 2.2.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 11 398 459 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 10 738 459 €.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 660 000 € :

60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 600 000 € au titre des subventions transférables.



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

- de la redevance assainissement (9 400 000 € soit 92% du poste) ;
- de recettes liées aux branchements assainissement pour le compte des tiers pour 300 000 € ;

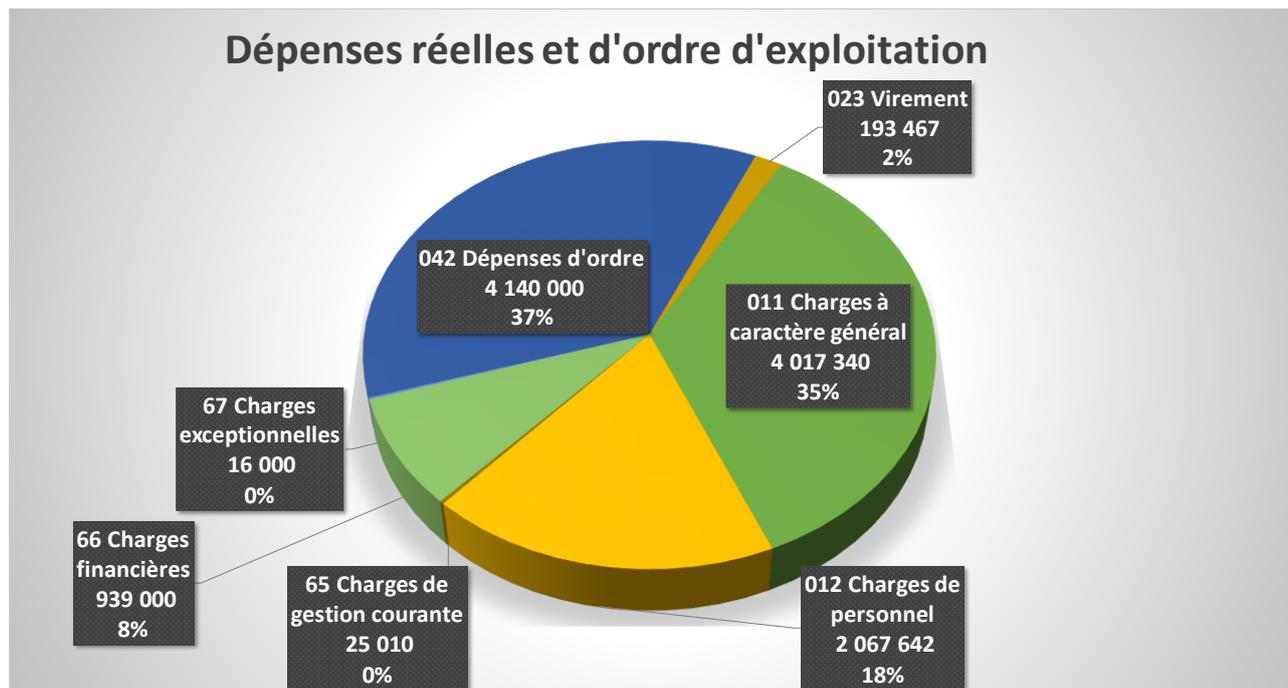
- des interventions facturées pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux : 167 500 € ;
- de la vente d'électricité produite par le CTEU : 120 000 € ;
- des abonnés pour la location de compteurs : 24 000 €.

Les **subventions d'exploitation (chapitre 74)** sont une prime d'épuration estimée à 530 000 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7 064 992 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 333 467 € :

4 140 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 193 467 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 35% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 1 M €),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (681 405 €), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (291 000 €),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (303 540€),
- des produits de traitement et fournitures diverses (300 000 €)...

## 2.2.2 La section d'investissement

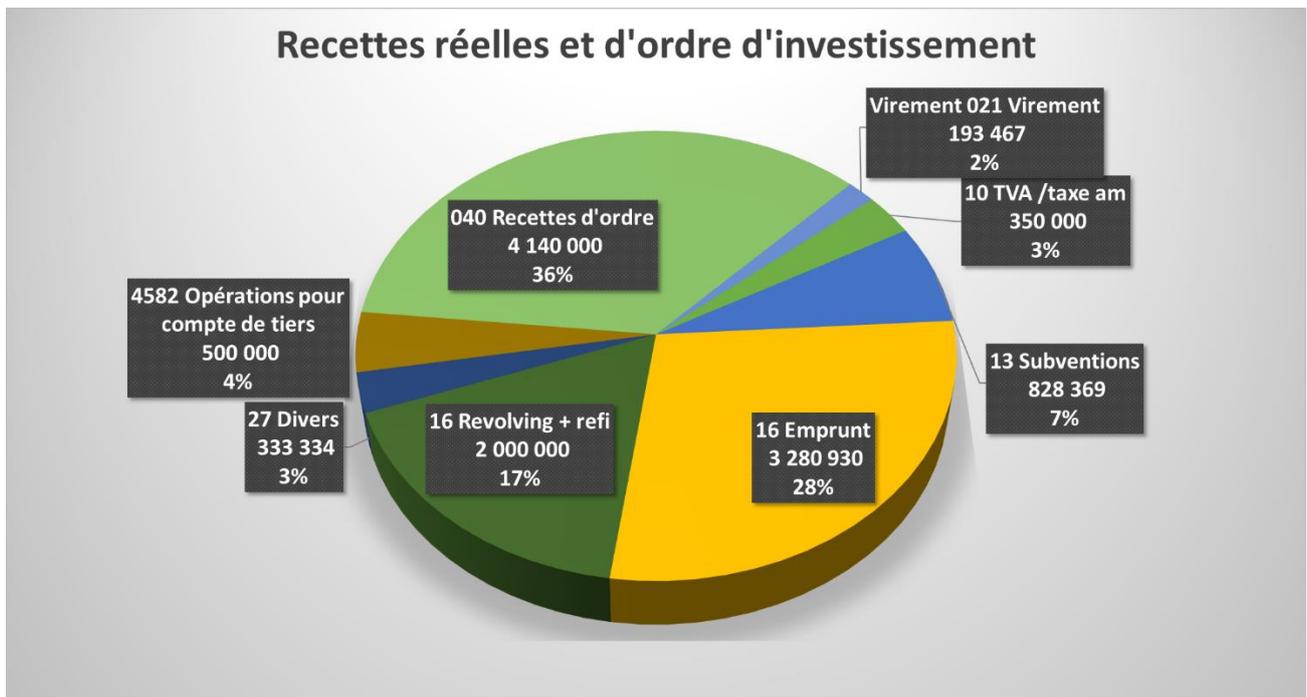
Elle s'équilibre à hauteur de 11 626 100 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 292 633 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 4 333 467 €.

- 4 140 000 € ont été inscrits au titre des amortissements,

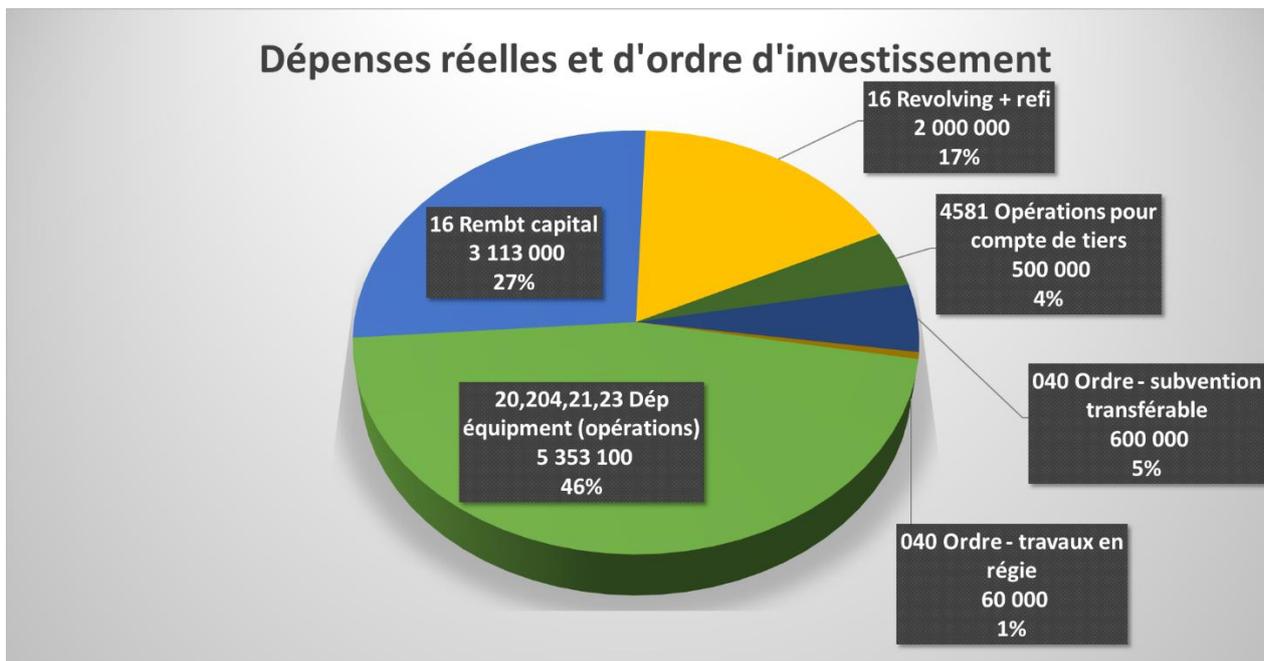
- 193 467 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 966 100 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 660 000 € :

- 60 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 600 000 € au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **5 353 100 €**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 1 984 000€,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 450 000 €,
- les travaux de réparation de la STEP pour 1 322 000 €,
- les frais d'étude pour le schéma directeur pour 320 000 €
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 597 000 € (réhabilitation réseaux = 230 000€ ; Extension de réseaux = 221 000 €, Captages d'Arnières /lton = 146 000 €),

- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels pour 219 600 €,

Le remboursement du capital de la dette est de **3 113 000€**. Il est couvert à hauteur de 333 000€ par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 828 k€ sont prévues, au titre des travaux d'extension du réseau au Boulay-Morin pour 430 000 €, des conventions avec l'Agence de l'Eau (295 000€), le Conseil départemental (65 000€).

Le FCTVA est estimé à 350 000€ et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de **3 280 930 €**.

### 3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif

Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	30 300 €
Recettes réelles d'investissement	170 500 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>- 140 200 €</b>
Remboursement capital	- €
<b>Total excédent de la section d'investissement</b>	<b>- 140 200 €</b>

Le budget du SPANC est en sur-équilibre de 167 '024 €.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, se répartit comme suit :

Recettes réelles d'exploitation	397 010 €
Dépenses réelles d'exploitation	370 186 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>26 824 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	- €

#### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	5 000 €
<i>Virement complémentaire</i>	21 824 €

### 3.1 La section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 397 010 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 397 010 €.

Elles sont composées :

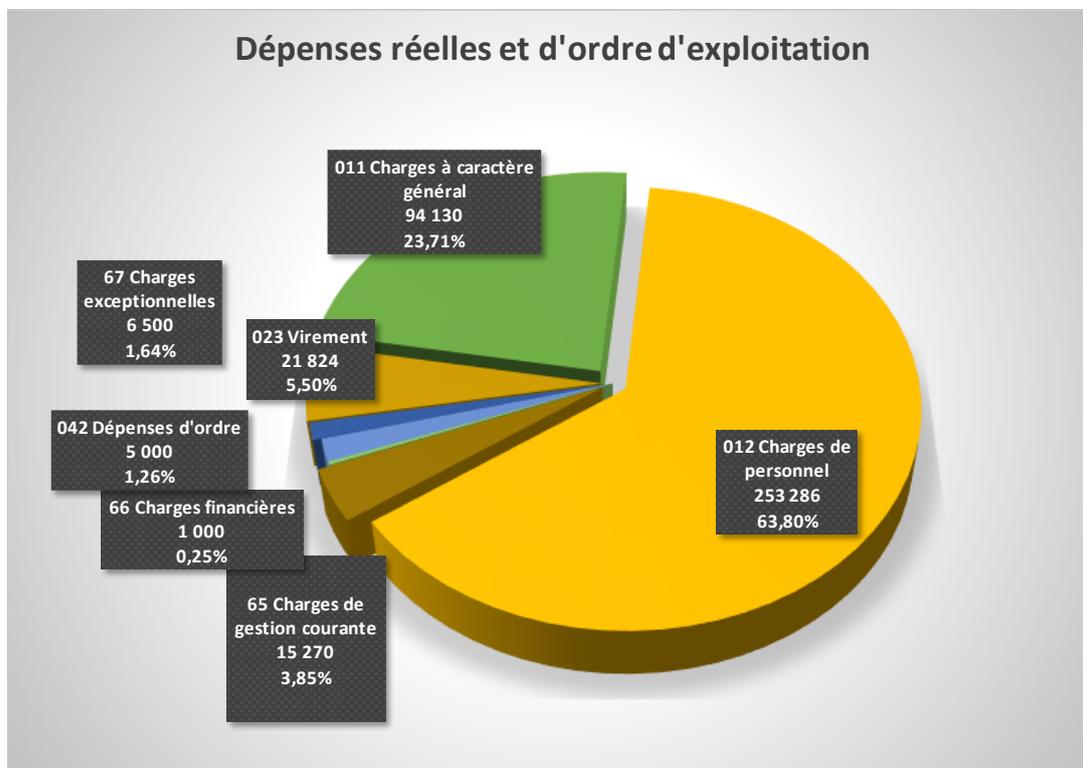
- d'environ 12 000 redevances annuelles pour 297 000 €,
- de ventes pour 49 000 €,
- de contrôles de conception pour 9 000 €,

- de vidanges pour 34 000 €,
- de contrôles de réalisation pour 9 000 €.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 370 186 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 26 824 € :

5 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 21 824 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont composées notamment :

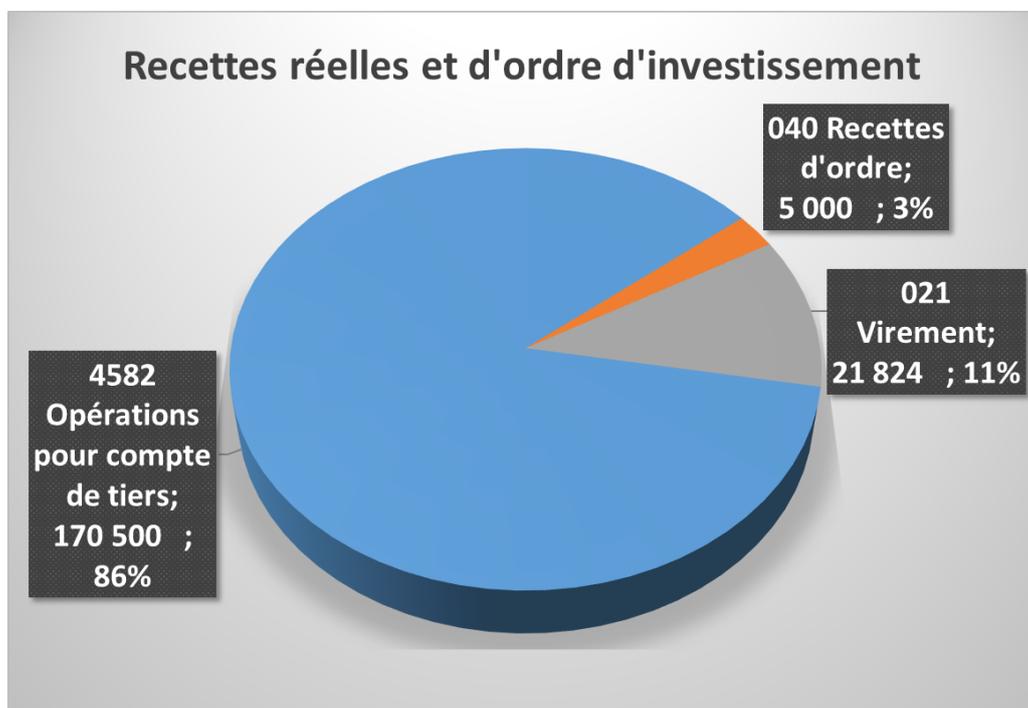
- de frais de sous-traitance (38 000 €) afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU,
- de frais d'études et prestation pour 20 000 €.

### 3.2 La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux opérations pour compte tiers pour 170 500 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 26 824 € :

5 000 € ont été inscrits au titre des amortissements et 21 824 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 30 300 € et correspondent aux dépenses d'équipement : acquisition d'un véhicule (24 000 €), licence Poseis (1 000 €), licence Autocad (4 000 €) et acquisition de matériel informatique.

#### 4 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	53 100
Recettes réelles d'investissement	-
<b>Besoin de financement</b>	<b>53 100</b>
Remboursement capital	205 000
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>258 100</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	352 772 €
Dépenses réelles de fonctionnement	204 000 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>148 772 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	109 328 €

#### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	<i>148 772 €</i>
<i>Virement complémentaire</i>	

Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

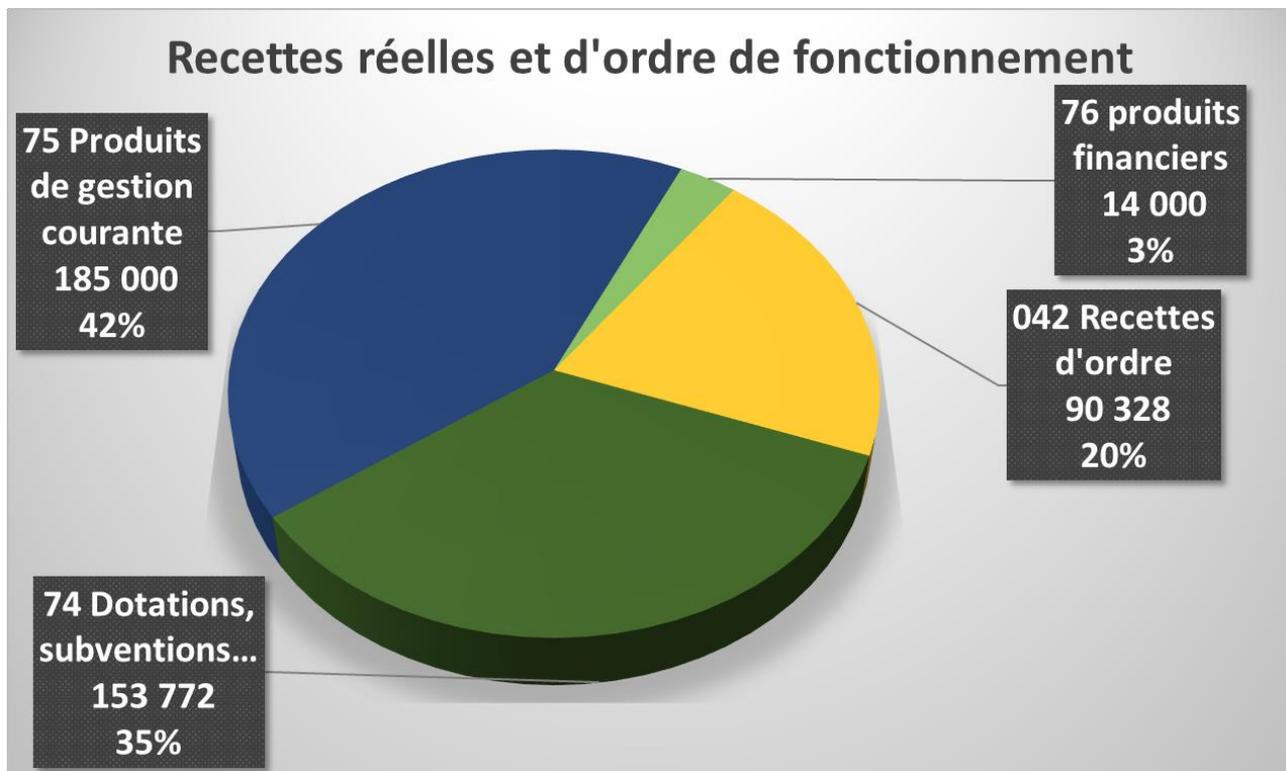
## 4.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 443 100 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 352 772 €.

Les produits de gestion courantes sont les loyers et les charges reçus, estimés à 185 000 €.

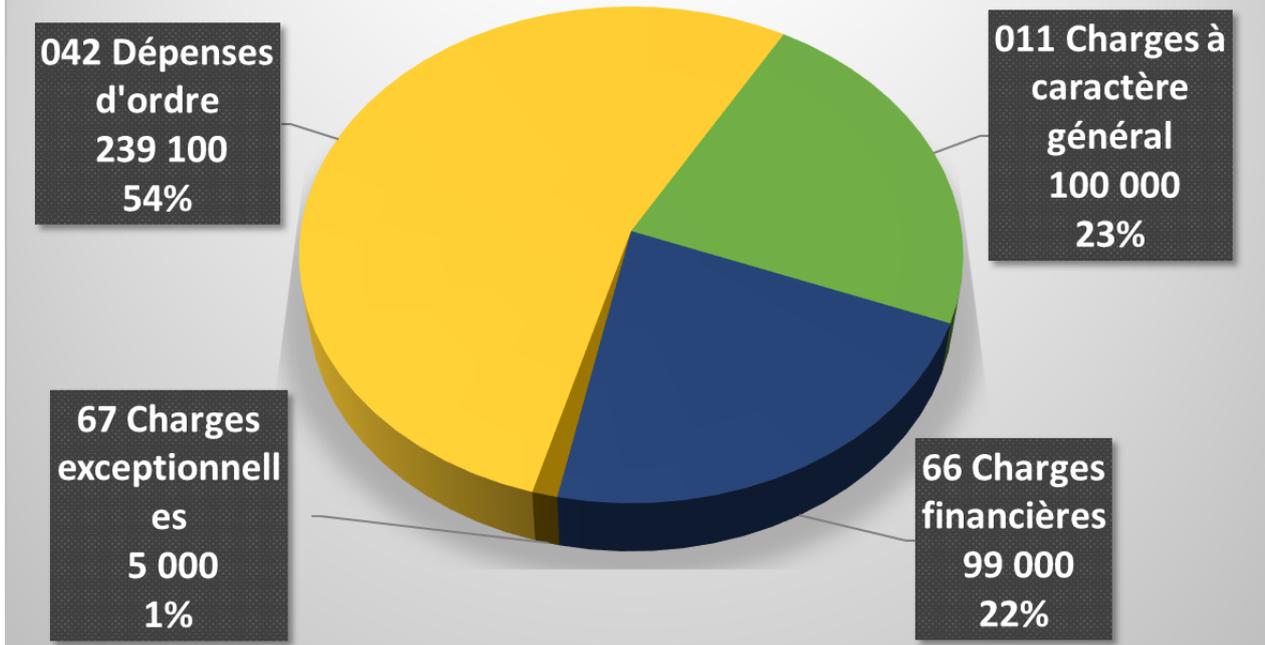
Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 90 328 € au titre des amortissements.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 204 000 €. Les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 100 000 €. Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 99 000 €.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (239 100 €) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 328 €.

## Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement



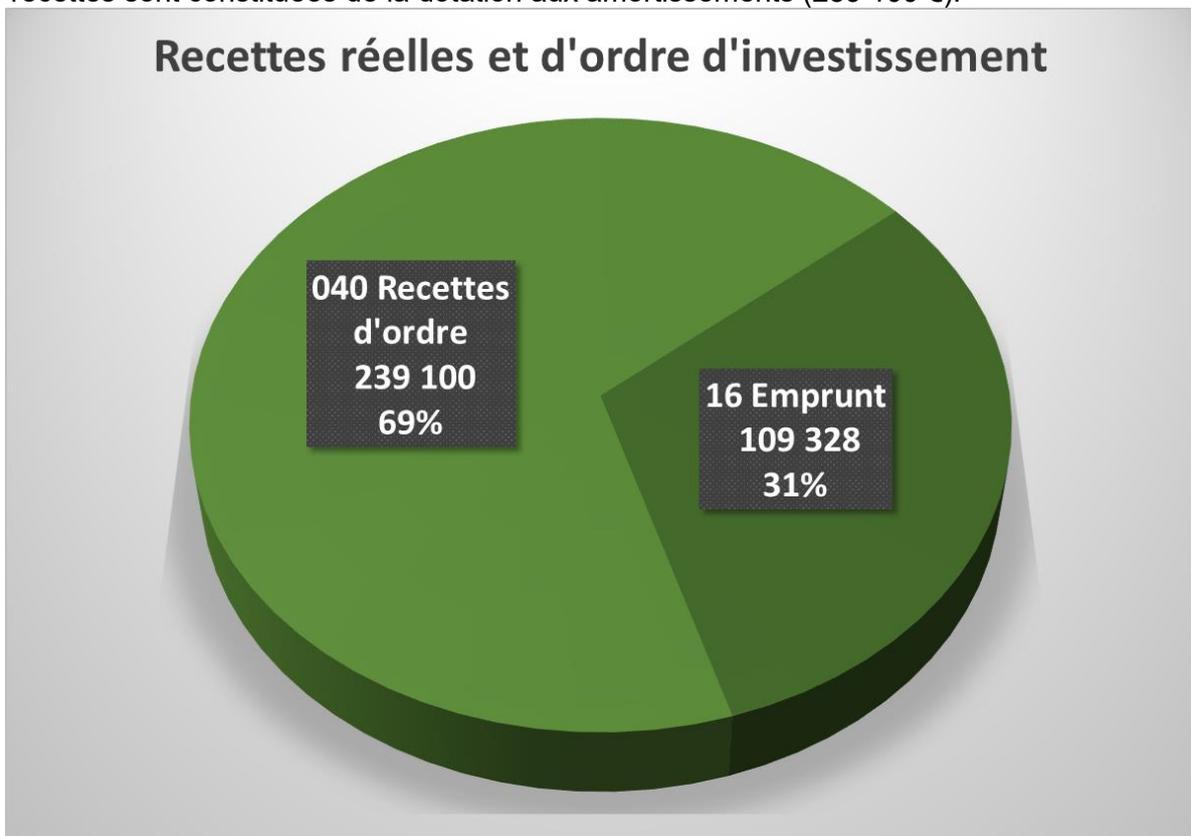
La différence, soit 153 772 € doit être couverte par la participation du budget principal.

### 4.2 Section d'investissement

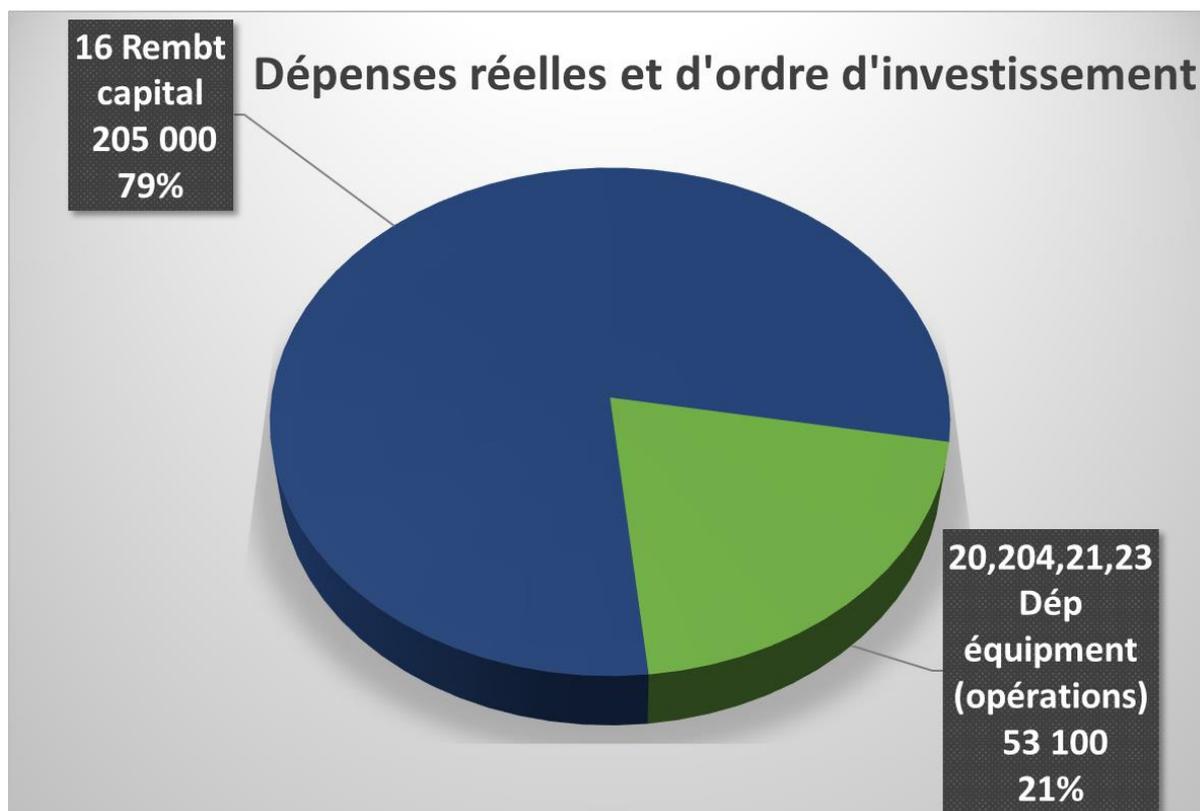
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 348 428 €, représentant le remboursement du capital de la dette (205 000 €), et pour 53 100 € le montant des dépenses d'équipement et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus pour 90 328 €.

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (239 100 €).

## Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 258 100 €.



Les dépenses d'équipement prévues concernent notamment des travaux de couverture, le remplacement de volets roulants, des travaux relatifs au chauffage et à la climatisation...

## 5 Budget annexe mobilités

Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport et des produits de tarification, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'ex-GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

EPN applique la convention conclue par l'ex GEA avec le Département de l'Eure relative à l'exercice de la compétence transports scolaires.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	3 503 500
Recettes réelles d'investissement	625 050
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 878 450</b>
Remboursement capital	583 080
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>3 461 530</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles d'exploitation	16 928 157 €
Dépenses réelles d'exploitation	15 152 001 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 776 156 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	1 685 374 €

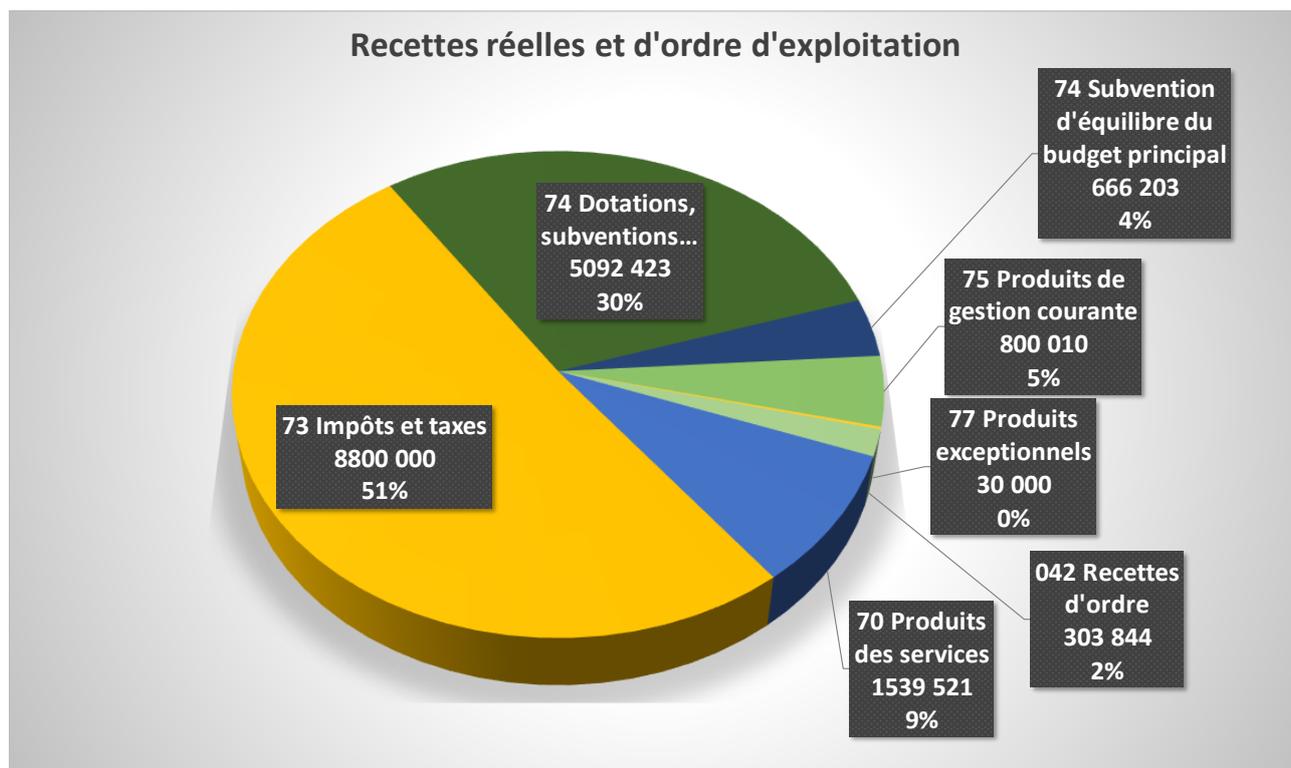
#### Décomposition de l'autofinancement

Dotations nettes aux amortissements	1 776 156 €
Virement complémentaire	- €

## 5.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 17 232 001 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 16 928 157 €.



En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement transport est estimé à 8 800 000 €. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'ex-CCPN (progressivité des taux passant de 0,15 % au 1er juillet 2017 à 0,90 % au 1er janvier 2022).

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la loi de finances rectificative n°4 de 2020 prévoit de verser des avances remboursables. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une compensation, mais d'un prêt à taux zéro, qui devra être remboursé au cours des prochaines années.

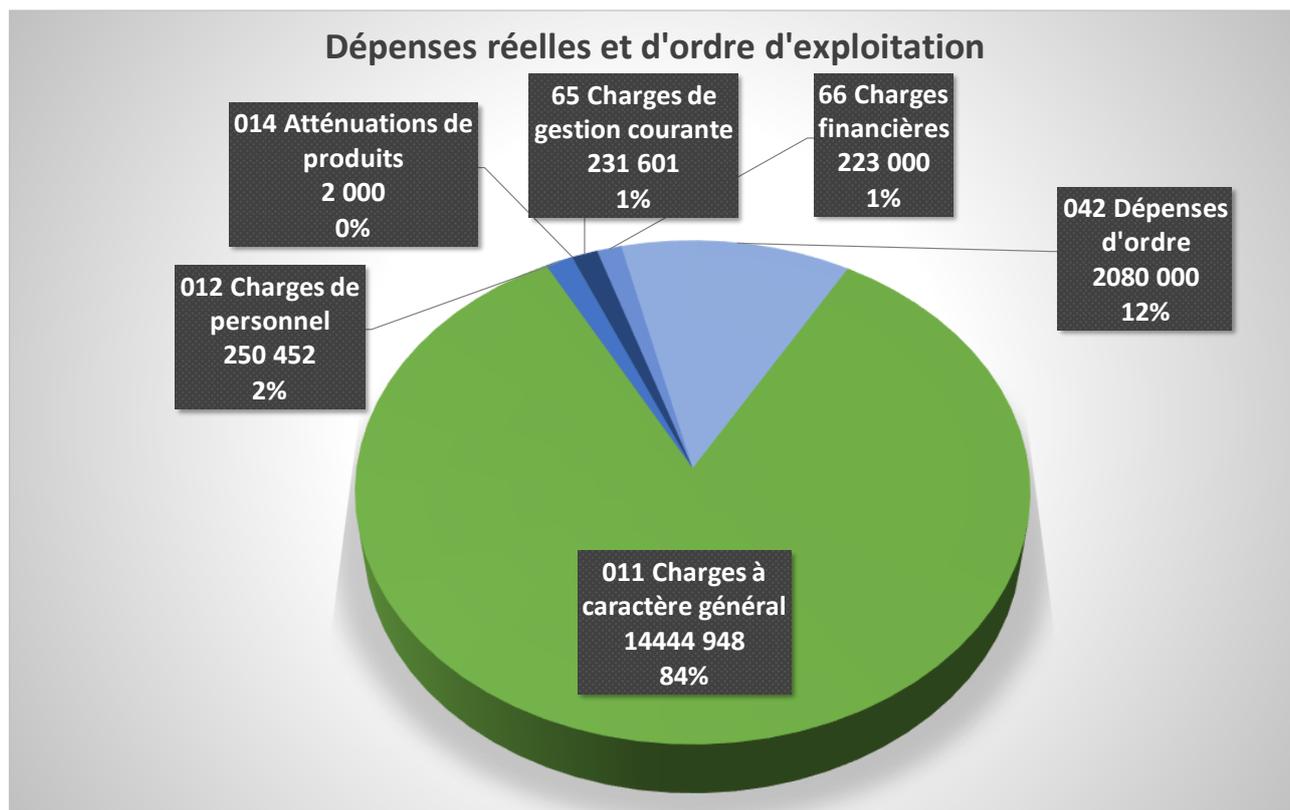
Les **dotations et subventions (chapitre 74)**, comprennent majoritairement :

- la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (4.9 M€ soit 98% du poste),

- une participation du département de 107 198 € visant à compenser les services mis en place dans le cadre de la fermeture du collège Pablo Néruda (manque à gagner pour epn sur la redevance versée par Trans urbain),
- une participation des communes extérieures à EPN et adhérentes au SITS du Plateau (Bernienville, Bérengenville, Quittebeuf, Bacquepuis) au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers.

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat OSP pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 15 152 001 €.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 080 000 € au titre des amortissements.

Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 84% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

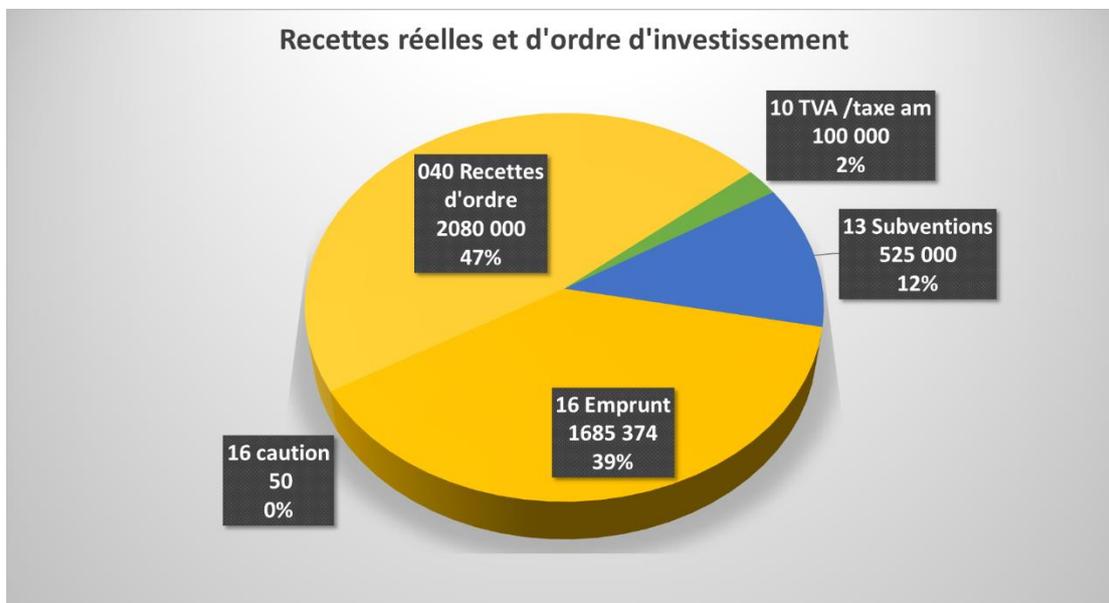
- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat OSP pour 9 360 000 € (soit 65% du poste),
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 4 863 000 €

## 5.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 4 390 424 €.

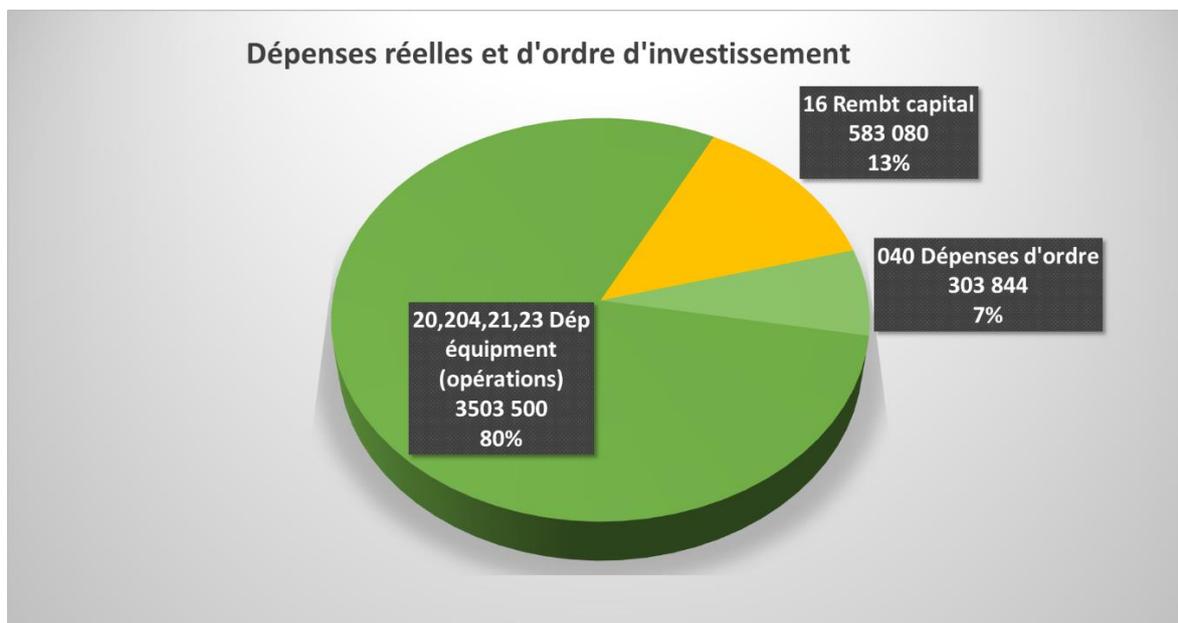
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 310 424 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 080 000 € au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 086 580 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 303 844 € inscrits au titre des subventions transférables pour l'exercice 2021.



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 503 500 €. Elles concernent principalement :

L'acquisition de 4 bus standard et 1 articulé pour un montant total de 1 486 000 € HT.

Des installations pour un montant total de 2 330 000€ et notamment

Investissement pour le réseau Transurbain :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Système de régulation de feux pour autobus interurbains :   | 18 000 €  |
| - Aménagement en accessibilité des quais bus :                | 343 000 € |
| - Acquisition d'un système de vidéo protection dans les bus : | 18 000 €  |

Investissement relatifs au « plan vélo » :

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| - Acquisitions de vélos sur 2021 : | 77 000 € |
|------------------------------------|----------|

- Travaux d'aménagement de voie verte Evreux – Arnières 100 000 €
- Travaux d'aménagement de voie verte Evreux-St André-Marcilly/Eure 430 000 €
- Aménagement de stationnement de vélos : 96 000 €

Le budget mobilités va également faire l'aménagement d'une aire de covoiturage 180 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 583 080 €.

En recettes, une subvention DSIL de 435 000€ et de l'ADEME de 70 000€ sont prévues au titre du Plan Vélo.

La récupération de TVA via le mécanisme de FCTVA génère une recette réelle de 100 000€ (le FCTVA concerne exclusivement la compétence transport scolaire).

## 6 Budget annexe Economie (ZA la Croix Prunelle)

Ce budget annexe ne regroupe pas l'ensemble des actions menées par EPN sur la compétence économie. Il ne concerne que la ZA de la Croix Prunelle.

L'équilibre général du budget se présente ainsi :

Dépenses réelles d'investissement	-
Recettes réelles d'investissement	-
<b>Besoin de financement</b>	-
Remboursement capital	58 000
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>58 000</b>

En l'absence de dépenses réelles d'investissement, absence de besoin de financement de la section d'investissement.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, se répartit comme suit :

Recettes réelles d'exploitation	69 381 €
Dépenses réelles d'exploitation	13 960 €
<b>Autofinancement brut</b>	<b>55 421 €</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	2 579 €

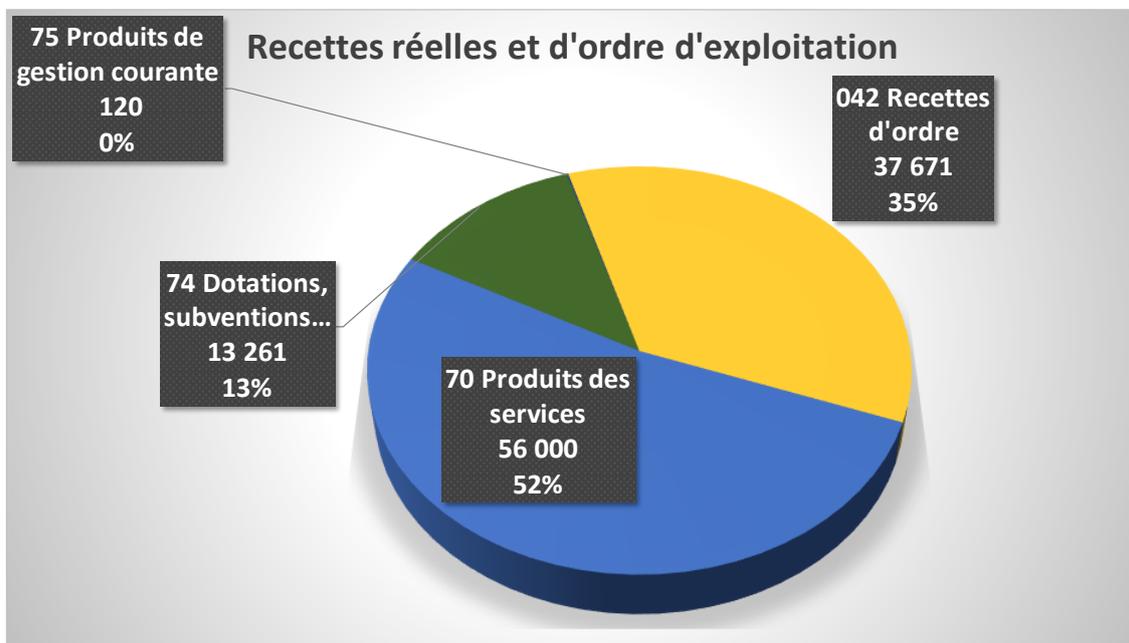
### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	55 421 €
<i>Virement complémentaire</i>	- €

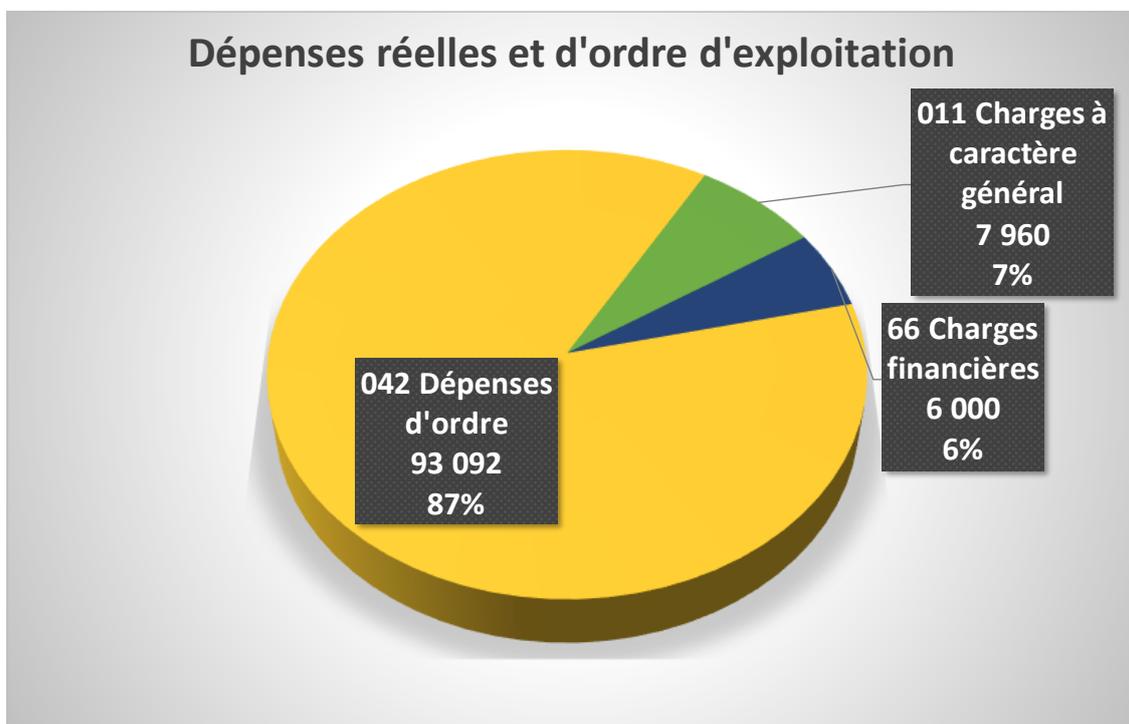
### 6.1.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 107 052 €.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 69 381 €.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 13 960 €.  
 Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 93 092 € au titre des amortissements.

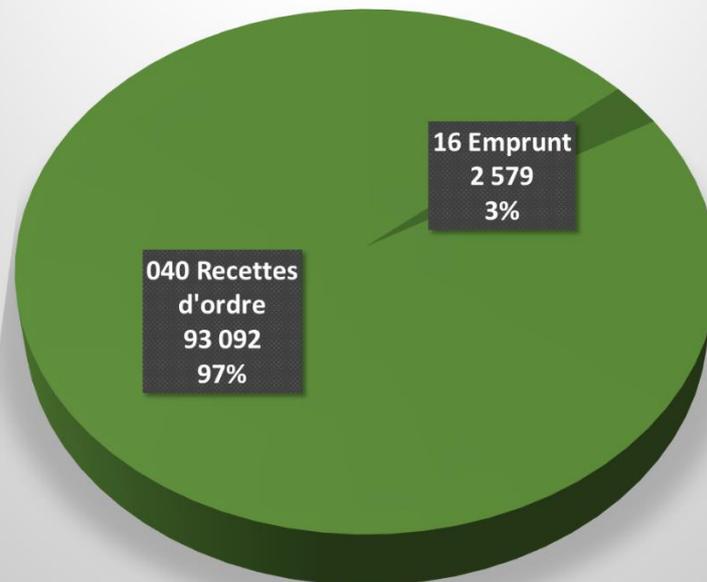


#### 6.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 95 671 €.

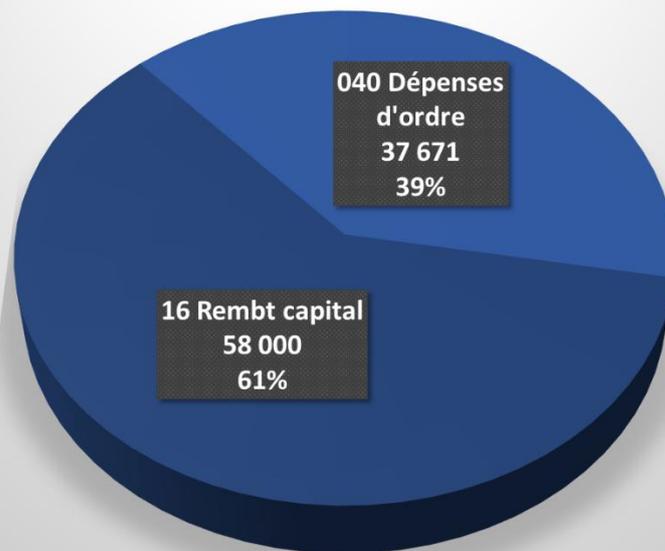
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 579 €.  
 Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 93 092 € au titre des amortissements.

### Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 58 000 €.

### Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



## 7 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)

Ces budgets sont au nombre de 11, répartis comme suit :

Montants des budgets en €	Fonctionnement	Investissement
<b>Zones d'activités HTVA</b>	<b>1 825 674 €</b>	<b>1 620 897 €</b>
ZAC DU LONG BUISSON 1	89 603 €	166 303 €
ZAC DU LONG BUISSON 2	868 503 €	717 503 €
ZAC DU LONG BUISSON 3	376 503 €	376 503 €
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	593 €	223 €
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	380 852 €	354 003 €
ZA GAUVILLE PARVILLE	2 743 €	1 703 €
ZA DE MISEREY	45 003 €	2 003 €
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	61 203 €	2 403 €
ZAC DES VIGNES-DROISY	671 €	253 €
<b>Zones d'habitat HTVA</b>	<b>99 976 €</b>	<b>289 356 €</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	98 203 €	288 603 €
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	1 773 €	753 €
<b>Total budgets Zones</b>	<b>1 925 650 €</b>	<b>1 910 253 €</b>

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée. Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement de l'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2021 sont les suivantes :

### 7.1 Principales recettes foncières attendues

Zac du Long Buisson 2	158 000 €
Zac de Miserey	43 000 €

### 7.2 Principales actions

#### 7.2.1 Acquisitions foncières

Aucune opportunité d'acquisition de terrains à aménager est envisagée pour l'année 2021.

## 7.2.2 Autres actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Budget	Montant	Commentaire
ZAC du Long Buisson 1	29 000 €	- Provision géomètre division foncière avant-vente - Travaux de la plateforme multi-énergies
ZAC du Long Buisson 3	366 500 €	- Honoraires du concessionnaire et du commissaire enquêteur
ZA des Surettes	350 000 €	- Fond friches Saminox - Honoraires MOE et concessionnaire - Travaux VRD
ZAC du Vallon Fleuri	5 000 €	- Mission d'accompagnement du CAUE

## 8 Conclusion

Le budget d'EPN illustre à la fois la solidité de l'établissement public et son ambition forte pour le territoire. Cette solidité et cette ambition s'illustrent par la maîtrise résolue des dépenses de charges courantes conjuguée au développement d'actions ciblées vers les entreprises et vers l'emploi, mais aussi vers les communes membres, ainsi que vers les grands investissements structurants portés notamment par le contrat de territoire.

Les travaux préparatoires à l'adoption de ce budget ont bénéficié de l'optimisation de la gestion induite par la mutualisation des services ressources avec la ville centre. Ces améliorations systémiques s'accompagnent d'un effort renouvelé de rationalisation budgétaire et de recherche d'économies de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, dans un contexte de diminution régulière des dotations de l'Etat et de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Dotée d'un périmètre plus large (74 communes), plus cohérent dans le contenu des matières qu'il est amené à gérer comme dans son envergure, fort d'une capacité d'agir supérieure, EPN est à même de maintenir le niveau de service et d'équipement offert à ses habitants et à ses communes membres.

## GLOSSAIRE

<b>CAF</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	<b>Recettes fiscales</b>
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	<b>Dotations de l'Etat</b>
DGF	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>Constituée de deux parts:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle)</li> <li>- La dotation d'intercommunalité</li> </ul>

	<b>Compensations de la réforme de la taxe professionnelle</b>
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	<b>Péréquation</b>
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales